BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
72 | 05
MAI 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

129 **Soline BERGER**
La valeur des monnaies d'Épidaure

137 **Michel AMANDRY**
Quelques témoignages numismatiques de cités de la province d'Asie après l'élévation de Caracalla à l'Augustat et de Géta au Césarat en 198

143 **Arnaud CLAIRAND**
L'étoile de Jean Warin à la Monnaie de Lyon (1644-1645) : différent ou marque semestrielle ?

150 **Christian CHARLET, Emmanuel HENRY**
Les monnaies de Louis XIV au portrait, dit « à la mèche courte », frappées à Lyon de 1644 à 1652 : Hommage à Jean Tricou pour le 40e anniversaire de sa mort (1890-1977)

158 **François JOYAUX**
Les monnaies d'Extrême-Orient dans les collections numismatiques de la Bibliothèque de Versailles (2e partie)

CORRESPONDANCES

166 **Jean-Albert CHEVILLON**
Une inédite obole de Marseille à la tête casquée à gauche avec un M au revers

169 **Jean-François PASTY**
Contribution à l'étude de la série arverne « à la volute et au bucrane »

SOCIÉTÉ

174 Compte rendu de la séance du 06 mai 2017

PROCHAINES SÉANCES

02-04 JUIN 2017 - Journées numismatiques à Perpignan
SAMEDI 02 SEPTEMBRE - 14h00 - INHA
SAMEDI 07 OCTOBRE 2017 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Soline BERGER*

La valeur des monnaies d'Épidaure[1]

Petite cité de l'Akté d'Argolide, Épidaure est dans l'Antiquité renommée pour son sanctuaire dédié à Asclépios. Actuellement célèbre pour son théâtre, ce sanctuaire extra-urbain était le cadre de concours gymniques et musicaux en l'honneur d'Asclépios mais aussi d'Apollon Maléatas[2]. Un important dossier épigraphique constitué d'une trentaine d'inscriptions atteste de travaux d'aménagements effectués durant les IVe et IIIe siècles[3]. Dans ces inscriptions, des valeurs monétaires sont indiquées soit en toutes lettres soit avec un système acrophonique fluctuant[4]. Nous avons pu relever des montants allant jusqu'au chalque. Comme l'ont montré M. N. Tod puis S. Psôma, l'obole comporte douze chalques à Épidaure, confirmant l'appartenance d'Épidaure à la zone éginétique[5]. L'étude de cet ensemble nous a permis d'identifier les différents noms de valeurs attestés par l'épigraphie, soit en toutes lettres soit par un signe acrophonique[6].

Signe acrophonique	Nom grec	Valeur
ϟ puis X	χαλκέων - chalque	Chalque
T	τριχάλκου - trichalque	Trichalque
Γ		5 chalques (pentachalque[7] ?)
C	ἡμιωβελίου - hémiobole	Hémiobole
I	ὀβε]λ[ῶν] - obole	Obole
	τριωβόλου - triobole	Triobole
·	δραχμάς - drachme	Drachme
	στατήρων - statère	Statère

Figure 1 - Valeurs monétaires attestées dans l'épigraphie d'Épidaure.

* Doctorante au CeTHiS (EA 6298), Université François-Rabelais de Tours – Chargée de cours à l'université Paris-Sorbonne. Courriel : soline.berger@wanadoo.fr

1. Toutes les dates mentionnées s'entendent « avant J.-C. ».
2. Sève 1993.
3. *IG* IV^2 1, Burford 1966 ; 1969 ; Peek 1969 ; 1972 ; Prignitz 2014.
4. Burford 1966, p. 322, Appendice 1, The Numeral with Table.
5. Cf. Tod 1936-1937, p. 243 ; Psôma 1998, p. 24 ; Psôma 2001, p. 132-136 ; Berger 2017, p. 58-59.
6. Nous limitons notre étude aux signes et termes exprimant une valeur pouvant correspondre à une monnaie frappée.
7. Tod 1946, p. 52. Il n'existe qu'une seule attestation de l'usage de ce terme : une citation d'Aristophon, auteur comique du IVe siècle dans Pollux IX, 70.

Nous allons tenter d'identifier les espèces monétaires qui ont pu être utilisées pour régler les sommes apparaissant dans ces inscriptions tout en dressant un rapide tableau des phases du monnayage d'Épidaure. Nous appuierons notre étude principalement sur les travaux de P. Requier, complétés des réflexions d'A. Walker[8].

Première série[9] : argent

La première série de l'histoire monétaire de l'atelier d'Épidaure est constituée de petites fractions d'argent dont seuls trois exemplaires sont connus : BMC 6 (figure 2), SNG Cop 119 et un dernier provenant d'une trouvaille fortuite à Porto Heli, en 1986[10]. Le type est très simple : au droit la lettre Ε, au revers la lettre Γ. Leur poids oscille entre 0,22 et 0,25 g. Ε

Figure 2 - *Tétartémorion*, BMC 6 – 0,22 g (agrandissement × 2).

L'étude de cette trouvaille a permis de les dater de la seconde moitié du Ve siècle. Les publicateurs ont remis en cause la valeur de *tétartémorion* (1/4 d'obole) qui lui avait été attribuée dans la SNG Cop sans réellement trancher entre *tritémorion* (3/4 d'obole) et *tétartémorion*[11], préférant toutefois la première solution. Mentionnant l'existence de ces premières monnaies, A. Walker retient la valeur de *tétartémorion*[12]. Il nous semble qu'il n'y a pas de raison de vouloir rattacher Épidaure à un autre étalon que l'éginétique alors même que les autres fractions trouvées à Porto Heli appartiennent à l'étalon éginétique et que l'épigraphie nous montre une obole divisée en 12 chalques. Ces monnaies sont donc assurément des *tétartémoria*. Après cette émission, il est probable que l'atelier monétaire d'Épidaure ait cessé d'émettre pendant quelque temps.

8. Gérin *et al.* 1988 ; Requier 1993 ; BCD Peloponnesos 2006. Nous n'avons pas cherché à établir un corpus du monnayage d'Épidaure mais nous avons réorganisé, quand cela nous a semblé nécessaire, les monnayages d'argent et de bronze afin de déterminer la valeur de chacune des espèces émises. Nous excluons les monnaies émises au type du *koinon* achaien.
9. Le terme de série est ici employé dans le sens que lui donne O. Picard, « ensemble du métal monnayé qui, ayant été produit ensemble a circulé ensemble, et dont la fin coïncide donc avec une nouvelle mutation monétaire, que celle-ci soit accompagnée ou non par le décri des pièces alors en circulation » dans De Callataÿ 2013, p. 10.
10. Gérin *et al.* 1988. Publication de quatre fractions d'argent des ateliers de Sicyone (2), Égine et Épidaure, trouvées fortuitement, à proximité les unes des autres.
11. Gérin *et al.* 1988, notes 11 (sur l'éventualité d'un rattachement du monnayage d'Épidaure à l'étalon euboïco-attique) et 18 (constatant la parfaite adéquation du poids de leur exemplaire avec un *tétartémorion* éginétique).
12. BCD Peloponnesos 2006, p. 292.

Deuxième série : argent et bronze

La deuxième série se caractérise par l'émission parallèle de monnaies d'argent (figure 3) et de bronze (figure 4). Ces deux frappes se font au même type : tête d'Apollon à dr. (ou à g.) / E dans une couronne de lauriers.

Figure 3 - Obole, BnF,
Fonds général nº 180 – 0,79 g.

Figure 4 - Chalque, BnF,
Fonds général nº 186 – 1,47 g.

Les monnaies d'argent sont frappées au poids de l'obole éginétique et l'identification de cette valeur est consensuelle. D'un module de 10 à 13 mm, pour un poids oscillant entre 1 et 2,5 g, les bronzes sont très certainement des chalques, confirmant le principe affirmé par O. Picard[13]. Épigraphiquement, la première mention du chalque à Épidaure se trouve en *IG* IV^2 1, 102, compte de construction du temple d'Asclépios. Cette inscription, republiée récemment, est datée des environs de 390[14]. Il faut donc très certainement remonter fortement la datation de cette série proposée par A. Walker[15], dans le premier quart du IVe siècle. En effet, l'usage épigraphique du ϟ pour indiquer le chalque laisse entendre que la cité émettait déjà des chalques.

Troisième série

La troisième série regroupe le reste des monnaies émises en argent et en bronze avant la frappe de monnaies aux types du *koinon* achaien. Les différents types que nous allons étudier ont bien circulé ensemble comme l'attestent des trésors de monnaies d'argent (*Coin Hoards* IX, 179)[16] et de bronze (*IGCH* 149)[17], et ce même s'il y a eu des variations de poids et de type. Une étude plus approfondie aboutira peut-être à une division de cette série.

Argent

Dans cette série, le monnayage d'argent peut se répartir en deux groupes.

Le premier groupe est constitué de deux dénominations. La première ne pose pas de problème d'identification : il s'agit d'une drachme éginétique (figure 5). Elle présente au droit une tête d'Asclépios à dr. et au revers la statue chryséléphantine d'Asclépios trônant à g., tenant un long sceptre dans la main g. et étendant la main droite au-dessus

13. Picard 1998, p. 10 et suivantes.
14. Prignitz 2014, chapitre 2. Pour une présentation détaillée des mentions de chalque dans cette inscription, Berger 2017, p. 58-59.
15. BCD Peloponnesos 2006, p. 292, nos 1222-1225 datés « late 4th or early 3rd century ».
16. Requier 1993.
17. Newell 1935.

de la tête d'un serpent dressé devant lui, un chien couché sous son trône[18]. La seconde dénomination est traditionnellement qualifiée d'hémidrachme et présente au droit une tête d'Asclépios à g. et au revers un monogramme Ε dans une couronne de laurier (figure 6). Le terme d'hémidrachme n'apparait pas dans l'épigraphie d'Épidaure, par contre on trouve pour désigner cette même valeur le terme de triobole[19]. Il nous semble donc plus opportun d'utiliser le terme attesté par l'épigraphie.

Figure 5 - Drachme, BnF,
Fonds général nº 181 – 5,52 g.

Figure 6 - Triobole, BnF,
Fonds général nº 179 – 2,5 g.

Le second groupe se subdivise en deux émissions dont la seconde est frappée selon l'étalon éginétique réduit[20]. Ce groupe se caractérise par un changement de type de droit des drachmes avec une tête d'Apollon à dr. en remplacement de celle d'Asclépios (figure 7). Le type des trioboles reste identique à l'exception d'une évolution stylistique et d'une lettre placée à l'arrière de la tête d'Asclépios, Ε puis Θ (figure 8)[21]. L'allègement pondéral ne provoque pas de changement de type. Les valeurs demeurent celles de drachmes et de trioboles.

Figure 7 - Drachme, BnF,
Fonds général nº 214bis – 4,45 g.

Figure 8 - Triobole, British Museum
1922.1020.41 – 2,37 g.

Bronze

Lors de la troisième série, l'atelier d'Épidaure frappe plusieurs dénominations de bronze, qui semblent avoir circulé conjointement, comme l'atteste le trésor *IGCH* 149. Ce dernier comporte la quasi-totalité des types de monnaies de bronze émis avant

18. Cette description est reprise de celle faite par Pausanias de la statue chryséléphantine réalisée par Thrasymède de Paros. Pausanias II, 27, 2.
19. Le mot τριωβόλου se trouve par exemple en *IG* IV^2 1 109 face II, lignes 131, 137 et 143.
20. Requier 1993, p. 42-44.
21. Le Θ est gravé par-dessus le Ε. Requier 1993, p. 43.

le passage à la frappe au type du *koinon* achaien[22]. Dans le catalogue réalisé pour la vente de monnaies du Péloponnèse de la collection BCD, Alan S. Walker attribue aux monnaies de bronze d'Épidaure les valeurs du chalque, du dichalque, du trichalque et du tétrachalque. Ces identifications posent problème : en effet à part l'usage du terme trichalque, il s'agit de valeurs qui n'apparaissent pas dans l'épigraphie d'Épidaure sous la forme d'un seul signe acrophonique ou désigné par un seul terme (cf. figure 1)[23]. Nous allons passer en revue chaque type mais sans tenter de préciser l'organisation chronologique de ces différentes frappes (aussi bien les unes par rapport aux autres qu'à l'intérieur de chaque type).

Le premier type[24] (figure 9) présente une tête d'Asclépios à dr. / monogramme Ε dans une couronne de laurier et reprend le module des Apollon / Ε dans une couronne de la série 2. Il correspond certainement encore au chalque. Il semble que ce type connaisse une évolution stylistique, sans que cela fasse varier sa valeur[25].

Figure 9 - Chalque, BnF, Collection Delpierre 5091 – 1,09 g.

Le deuxième type (figure 10) présente au droit une tête d'Asclépios à dr. et au revers un serpent enroulé et dressé vers la dr. avec, sous la ligne d'exergue et / ou au-dessus une lettre ou un monogramme. D'un diamètre moyen de 10-13 mm et d'un poids oscillant entre 1,7 et 3,85 g, il est qualifié de dichalque par A. S. Walker. Il faut plutôt y voir un trichalque, multiple du chalque attesté dans le système éginétique.

Le troisième type ne nous est connu que par deux monnaies, celle de la collection BCD (figure 11) et une monnaie inédite du British Museum[26]. Comme sur le précédent, on trouve au droit une tête d'Asclépios à dr. et au revers un serpent enroulé cette fois-ci dressé vers la g. avec, sous la ligne d'exergue, le monogramme Ε. Ces deux monnaies ont des poids très disparates : 6,47 g (BCD) et 2,04 g (BM). S'agit-il simplement d'une variante stylistique du type précédent ou d'une autre dénomination ? Le seul diamètre connu est de 20 mm et pourrait nous faire pencher vers la deuxième solution. En l'absence d'information complémentaire, il est difficile d'attribuer une valeur avec certitude : il s'agit soit d'un trichalque soit d'une dénomination plus importante.

22. Seuls manquent les chalques de la seconde série et les monnaies au type tête d'Asclépios à dr. / serpent à g. et monogramme Ε au-dessus dont il sera question par la suite.
23. Tod 1946, p. 50-51.
24. Nous utilisons ici l'analyse la succession des types proposée à A. Walker en nous appuyant sur des renseignements de P. Requier, Bcd Peloponnesos 2006, p. 297.
25. Bcd Peloponnesos 2006, lots 1245 puis 1246 et 1247 pour l'évolution stylistique, avec une barbe mieux dessinée.
26. Catalogue du British Museum online (http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/search.aspx). Il n'indique malheureusement pas le diamètre des pièces et la demande d'information est restée sans réponse.

Figure 10 - Trichalque, BnF,
Collection Delpierre 5093 – 2,37 g.

Figure 11 - trichalque ou hémiobole ?,
BCD 1250.3 – 6,47 g.

Le quatrième type (figure 12) représente au droit une tête d'Asclépios à dr. et au revers un chien couché vers la droite avec un monogramme au-dessus et à l'exergue. D'un module de 13-16 mm pour un poids oscillant de 1,58 à 3,85 g, ces monnaies ont certainement, comme le second type, la valeur d'un trichalque.

Le cinquième type (figure 13) se caractérise par une tête d'Apollon au droit et un thymiatérion[27] entouré de deux vases au revers ; ainsi que des monogrammes de part et d'autre. Pour ce type, A. S. Walker propose la valeur du trichalque tout en rapprochant ce type de, selon lui, dichalque argiens au type de la fontaine[28]. Ces monnaies sont d'un module de 14-16 mm pour un poids oscillant entre 3,26 g et 5,30 g. Bien que le poids soit plus élevé, le module est semblable aux types trois et quatre et il faut certainement y voir aussi des trichalques.

Figure 12 - Trichalque, BMC 25
– 2,93 g.

Figure 13 - Trichalque, BMC 24
– 2,17g.

Le sixième et dernier type (figure 14) présente au droit une tête d'Asclépios à dr. et au revers Épioné, son épouse, marchant vers la gauche en tenant un vase ou versant le contenu d'une phiale dans un vase, des monogrammes de part et d'autre.

Figure 14 - Hémiobole, BnF, Fonds général nº 183 – 4,84 g.

27. Grand encensoir. Cet objet devait être utilisé dans le culte d'Asclépios.
28. Argos BMC 140-146.

D'un module de 17-20 mm pour un poids de 3,63 g à 7,17g, il s'agit du plus grand module frappé par l'atelier d'Épidaure. A. S. Walker lui attribue la valeur d'un tétrachalque. Au vu des valeurs attestées dans l'épigraphie, il s'agit plutôt d'une hémiobole, soit 6 chalques.

Pour conclure, l'atelier monétaire d'Épidaure a frappé monnaie d'argent selon l'étalon éginétique, émettant des *tétartémoria*, série 1, puis des oboles, série 2, et enfin des drachmes et trioboles, série 3. La frappe de bronze a commencé par le chalque, série 2, et s'est ensuite poursuivie avec la série 3 au cours de laquelle différentes dénominations apparaissent (figure 15). Une confrontation entre épigraphie et numismatique nous a permis d'identifier des chalques, des trichalques (dont le type est le plus variable) et des hémioboles.

Type	Valeur	Diamètre (mm)	Poids (g)
Asclépios / Monogramme Ḗ dans couronne	Chalque	10-13	1-2,2
Asclépios / Serpent à dr.	Trichalque	13-15	1,7-3,85
Asclépios / Chien		13-16	1,58-3,85
Apollon / Thymiathérion		14-16	3,26-5,30
Asclépios / Serpent à g.	Trichalque ou hémiobole ?	20 (et ?)	2,04 et 6,47
Asclépios / Épioné	Hémiobole	17 – 20	3,63-7,17

Figure 15 : Tableau récapitulatif des valeurs des monnaies de bronze de la série 3

Bibliographie

BCD PELOPONNESOS 2006 : LHS Numismatics (formerly Leu Numismatics Ltd), Zürich, 96, 8-9 mai 2006, "Coins of Peloponnesos, The BCD Collection." (Catalogue réalisé par Alan S. Walker), p. 292-299.

BERGER 2017 : S. BERGER, L'apport de l'épigraphie à la définition des systèmes monétaires : le cas de l'obole à douze chalques en Grèce propre, dans Ch. DOYEN (éd.), *Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie. Actes du Colloque de Bruxelles (5-6 septembre 2013)*, Numismatica Lovaniensia, 21, 2017, p. 55-82.

BURFORD 1966 : A. BURFORD, Notes on the Epidaurian Building Inscriptions, *ABSA*, LXI, 1966, p. 254-339.

BURFORD 1969 : A. BURFORD, *The Greek temple builders at Epidauros, a social and economic study of building in the Asklepian sanctuary, during the fourth and early third centuries B. C.*, Liverpool, 1969.

DE CALLATAŸ 2013 : Fr. DE CALLATAŸ, Problèmes de terminologie en numismatique grecque : la classification en période, séries, classes, groupes, émissions..., *RBN*, 159, 2013, p. 1-32.

GÉRIN *et al.* 1988 : D. GÉRIN, A. KYRIOU, P. REQUIER, Une trouvaille de quatre fractions d'argent à Porto Heli, *SMB*, 38, 1988, p. 4-8.

Grandjean 1998 : C. Grandjean, La valeur des monnaies de bronze du Péloponnèse, *RN*, 153, 1998, p. 31-40.
Newell 1935 : E. T. Newell, Five Greek Bronze Coin Hoards, *ANSNNM*, 68, 1935, p. 24-33
Peek 1969 : W. Peek, *Inschriften aus dem Asklepeion von Epidauros*, (Abhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, 60, 2), Berlin, 1969.
Peek 1972 : W. Peek, *Neue Inschriften aus Epidauros*, (Abhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, 63, 5), Berlin, 1972.
Picard 1998 : O. Picard, La valeur des monnaies grecques en bronze, *RN*, 153, 1998, p. 7-18.
Prignitz 2014 : S. Prignitz, *Bauurkunden und Bauprogramm von Epidauros (400-350): Asklepiostempel, Tholos, Kultbild, Brunnenhaus*, (Vestigia Bd 67), Munich, 2014.
Psôma 1998 *:* S. Psôma, Le nombre de chalques dans l'obole dans le monde grec, *RN*, 153, 1998, p. 19-29.
Psôma 2001 *:* S. Psôma, *Olynthe et les Chalcidiens de Thrace, études de numismatique et d'Histoire*, Stuttgart, 2001.
Requier 1993 : P. Requier, Le monnayage d'Épidaure à la lumière d'un nouveau trésor, *SNR*, 72, 1993, p. 29-46.
Sève 1993 : M. Sève, Les concours d'Épidaure, *REG*, 106, 1993, p. 303-328.
Tod 1936-1937 : M. N. Tod, The Greek Acrophonic Numerals, *ABSA*, 37, 1936–1937, p. 236-257.
Tod 1946 : M. N. Tod, Epigraphical Notes on Greek Coinage. II Χαλκοῦς, *NC*, 1946, p. 47-62.

Michel AMANDRY*

Quelques témoignages numismatiques de cités de la province d'Asie après l'élévation de Caracalla à l'Augustat et de Géta au Césarat en 198

Après avoir éliminé Clodius Albinus le 19 février 197, pillé et brûlé Lyon, fait exécuter ses partisans et mettre à mort 29 sénateurs, Septime Sévère est enfin le seul maître de l'Empire. Il rentre à Rome, mais va en repartir très vite (en juin-juillet) pour la Syrie. Les Parthes avaient en effet envahi la Mésopotamie. Sitôt arrivé, Septime Sévère, accompagné de ses fils Caracalla et Géta, traverse l'Euphrate, occupe Babylone, franchit le Tigre, s'empare de Séleucie, puis de Ctésiphon. Le 28 janvier 198, Septime Sévère proclama la conquête du royaume parthe et prit le titre que Trajan avait le premier porté, celui de 'Parthicus Maximus'[1]. Il nomma également Caracalla, alors âgé de 9 ans[2], Auguste et son frère cadet Géta César[3].

* Président de la SFN. Courriel : mamandry@noos.fr

1. Guey 1948 ; Le Glay *et al.* 1991, p. 380 ; Daguet-Gagey 2000, p. 290-291 : exactement cent ans après l'avènement de Trajan, le 28 janvier étant son *dies imperii*. Mais le 28 janvier 117 n'est pas le jour où Trajan reçut le titre de *Parthicus Maximus*, même s'il est possible que la chancellerie romaine s'employa à faire coïncider les chronologies (Daguet-Gagey 2000, p. 290 : « Il était facile de rapprocher Septime Sévère de son illustre ancêtre, dont il se considérait comme l'arrière-arrière-petit-fils... Désormais Sévère pouvait faire figurer dans sa titulature officielle le titre de *Parthicus Maximus*, qui achevait de consacrer son rapprochement avec la dynastie antonine »). Trajan obtint ce titre dès février 116 (20 ou 21 ?) (Woytek 2010, p. 16-17).
2. Caracalla était né à Lugdunum (Lyon) le 4 avril 188.
3. Birley 1988, p. 130. Géta est né en mai 189, sans doute le 27, à Rome.

J'ai eu l'occasion il y a près de 20 ans de publier une monnaie de Sébastè de Phrygie que j'avais pu faire acquérir par le Cabinet des médailles[4] et dont le droit fait écho à cette proclamation (figure 1). Elle se décrit ainsi :

D/ ΑΥ•Κ•Λ•CЄΠΤ / CЄΟΥΗΡΟC ΠЄΡ au-dessus du buste tourné à dr. de Septime Sévère lauré et cuirassé, avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière avec, derrière lui, le buste de Géta, tête nue, drapé et cuirassé, avec paludamentum vu de trois quart en avant et, devant lui, lui faisant face, le buste lauré et cuirassé de Caracalla, avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière ; au-dessous des trois bustes, ΑΥ•Κ•ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC / Λ•CЄΠ•ΓЄΤΑC / ΚΑΙ.

R/ ЄΠΙ ΛΟΥΚΙΛΛΙΟΥ ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΑΡΧ ; CЄΒΑCΤΗ / ΝΩΝ à l'exergue ; Tychè vêtu de l'himation et coiffée d'une couronne tourelée, debout de face à g., tournée vers la dr., s'appuyant de la main dr. sur un sceptre long, couronnée par Persée debout à dr., tourné vers la g., nu à l'exception de la chlamyde qui lui recouvre les épaules et retombe jusqu'au sol, chaussé de ses sandales ailées, tenant dans sa main g. la harpé et la tête de Méduse ; entre eux, Mên avec bonnet phrygien et croissant lunaire, tenant une pomme de pin et un sceptre[5], et autel allumé.

Cette monnaie est signée de l'archonte *Lucillius Antonius* et comprend trois dénominations[6]. Son droit a également servi à frapper des monnaies à Dionysoupolis signées par *Charès*, prêtre de Dionysos pour la seconde fois (figure 2)[7].

Une série frappée à Thyatire en Lydie présente de grandes similarités, même si la famille impériale figure au revers. Connue par une pièce qui semble jusqu'à aujourd'hui unique (figure 3), elle se décrit ainsi :

D/ ΑΥΤ ΚΑΙ Λ CЄΠΤ CЄΟΥΗΡΟC ΠЄ ; buste lauré et cuirassé de Septime Sévère à dr., avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière

R/ ЄΠΙ CΤΡ ΚΥ ΓΛΥΚΩΝΟC ΒΑΚΧ ; ΘΥΑΤЄΙΡΗΝΩΝ ; buste tourné à dr. de Septime Sévère lauré et cuirassé, avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière avec, derrière lui, le buste de Géta, lauré et cuirassé, avec paludamentum vu de trois quart en avant et, devant lui, lui faisant face, le buste lauré et cuirassé de Caracalla, avec paludamentum, vu de trois quarts en avant au-dessus d'un aigle aux ailes éployées de face, tête à g., posé sur une massue, entre deux étoiles.

4. Amandry 1998, p. 1 et pl. 1, 1.
5. Dans Amandry 1998, p. 1, j'avais décrit cette petite figure comme celle de Cybèle, suivant en cela la description donnée par Price 1971, p. 134, nº 24 et pl. 26 de l'exemplaire conservé au British Museum, mais il s'agit bien de Mên. Le dieu a souvent un pied posé sur un bucrane (Lane 1967), mais l'objet sur lequel il est posé ici est difficile à déterminer. Je remercie Andrew Burnett pour m'avoir suggéré cette nouvelle identification.
6. Pour le reste du monnayage, voir Amandry 1998, p. 1-2 et pl. 1, 1. Depuis 1998, peu de nouveaux exemplaires sont apparus sur le marché : deux du type Caracalla / Persée (CNG 43, 24 Sep. 1997, lot 993 et CNG EA 174, 10 Oct. 2007, lot 138), un du type Caracalla/ Zeus (CNG EA 127, 23 Nov. 2005, lot 175 ex Peus 366, coll. Burstein, 25 Oct. 2000, lot 808) et un du type Julia Domna/ Hygie et Asclépios (CNG MBS 75, 23 May 2007, lot 822).
7. À vrai dire, les trois séries de Sébastè sont liés par leurs droits respectifs à des monnaies de Dionysoupolis et les séries de Caracalla et de Julia Domna sont également liées à d'autres cités : Siblia, Otros, Synnada, Hyrgaleis, Philadelphie et Eumeneia pour Caracalla, Siblia et Hyrgaleis pour Julia Domna : voir Kraft 1972, p. 179, 26a-d (Julia Domna) et p. 180-1, 40a-h (Caracalla) et pl. 79 et 81 (qui ne connaissait pas alors les exemplaires de Septime Sévère pour Sébastè).

Figure 1 - Paris CM 1995.606 ; 42-43 mm ; 48,23 g ; 12 h.

Figure 2 - Londres BM 1970,0909.118 ; 42-43 mm ; 49,57 g ; 12 h.

Figure 3 - Vente Meister et Sonntag 11, 25 Mai 2011, lot 127
(ex Bankhaus Aufhäuser 11, 21-22 Mars 1995, lot 277) ; 44 mm, 52,37 g.

Le même coin de droit est utilisé pour la cité d'Attaleia[8], sur une émission signée du magistrat *L. Glukôn Sekoundos*[9] (figure 4).

D/ ΑΥΤ ΚΑΙ Λ CЄΠΤ CЄΟΥΗΡΟC ΠЄ.
R/ ЄΠΙ CΤΡ Λ ΓΛΥΚΩΝΟC CЄΚΟΥΝΔΟΥ ; ΑΤΤΑΛЄΑΤ/ΩΝ ; Victoire debout de face sur un piédestal, les ailes éployées, couronnant Géta et Caracalla, debout de part et d'autre de la Victoire, en habit militaire, portant le paludamentum, tournés l'un vers l'autre, chacun tenant une lance.

Figure 4 - H. Schulman, The Thomas Ollive Mabbott Collection, 6-11 Juin 1969, New York, nº 1786 ; 44 mm[10].

Enfin, ce coin est également utilisé pour la cité de Saitta[11], sur une émission signée du magistrat *Sos. Chariclès*, premier archonte pour la deuxième fois (figure 5).

8. Liaison de coin inconnue de Kraft 1972, mais qui ne connaissait évidemment pas l'exemplaire Bankhaus Aufhäuser de Thyatire.
9. La lecture ЄΠ[Ι CΤΡ ΑΥΡ Γ]ΛΥΚΩΝΟC CЄΚΟΥΝΔΟΥ par Leschhorn 2009, p. 801, est fautive. La vraie lecture est donnée par une monnaie de Julia Domna signée du même magistrat chez CNG 88, 14 Sep. 2011, lot 906.
10. La collection de Thomas Ollive Mabbott (1898-1968), professeur de littérature à Hunter College, New York, grand connaisseur de l'œuvre d'Edgar Allan Poe, fut catalogué pour H. Schulman par Hans Holzer (1920-2009), plus connu pour ses recherches et ses livres sur le paranormal que pour son œuvre numismatique. Holzer, qui était autrichien, fit connaissance de Mabbott à son arrivée aux États-Unis en 1938 et tous deux éditèrent, entre 1943 et 1947, une revue intitulée *Numismatic Review*. Holzer avait pour sa part collectionné les monnaies contremarquées, dont il fit don à l'American Numismatic Society (2 568 monnaies entrées sous les nos 1953.171 et 1958.171). Je dois ces renseignements à Ute Wartenberg. On peut regretter que la collection Mabbott ait été si mal cataloguée, que les poids des monnaies n'aient pas été donnés et que les rares photos qui accompagnent le texte soient d'aussi médiocre qualité. Je remercie vivement Vincent Drost d'avoir retravaillé la qualité de l'image de cette monnaie.
11. Liaison de coin également inconnue de Kraft 1972, mais, là encore, qui ne connaissait évidemment pas l'exemplaire de l'Université du Missouri.

D/ ΑΥΤ ΚΑΙ Λ CЄΠΤ CЄΟΥΗΡΟC ΠЄ.

R/ ЄΠΙ COC ΧΑ-ΡΙΚΛЄ-ΟΥC ΑΡΧ Α ΤΟ Β ; CΑΙΤΤΗΝΩ/Ν à l'exergue ; Cybèle assise à g., portant une couronne à tours crénelées, tenant une phiale dans sa main dr. tendue, son bras g. posé sur un tambourin ; à ses pieds, un lion. En face d'elle, Mên debout à dr., un croissant derrière ses épaules, vêtu d'un chiton court, d'un himation noué autour de ses épaules, de bottes et d'un bonnet phrygien, tendant de sa main dr. une pomme de pin à Cybèle, sa main g. reposant sur un sceptre vertical se terminant en forme de pomme de pin ; au pied du sceptre, petit personnage dont l'identification est incertaine.

Figure 5 - Université du Missouri, Musée d'Art et d'Archéologie 2004.5[12]
(ex Kovacs MBS XV, 1 Oct. 2003, lot 244), 45 mm, 51,04 g.

Je termine en revenant à Thyatire. Le magistrat dont il a été question plus haut, *Ku. Au. Glukôn Bacchios*, fait également frapper la pièce que voici (figure 6) :

D/ •ΑΥ•ΚΑΙ•Λ•CЄ• - •CЄΟΥΗΡΟC•ΠЄΡ•; buste lauré et cuirassé de Septime Sévère à dr., avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière

R/ [ΛΟ]V CЄ ΓЄΤΑC Κ•ΑΥ•ΚΑ•Μ•ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC•; Victoire de face, couronnant le buste de Géta, lauré, drapé et cuirassé, avec paludamentum vu de trois quart en avant et, lui faisant face, le buste lauré et cuirassé de Caracalla, avec paludamentum, vu de trois quarts en avant au-dessus d'un aigle aux ailes éployées de face, tête à g. ; dans le champ ЄΠ CΤΡ Γ-ΛΥΝΩΝΟC ; ΘΥΑΤЄ-ΙΡΗΝΩΝ.

L'iconographie du revers est une variante de la monnaie nº 2. On peut hésiter sur la restitution du *praenomen* de Géta, Lucius ou Publius, puisque c'est à partir de 198 qu'il se fait officiellement appeler *Publius Septimius Geta*.

Outre le fait que ces monnaies d'un module de 44-45 mm, le plus grand module connu en Asie pour Septime Sévère, témoignent de la réactivité de certaines cités qui rendent hommage à la famille impériale, elles représentent également un point d'ancrage chronologique pour établir les séquences des monnayages émis par ces

12. Cette pièce a été publiée par Lawrence 2008. Mes remerciements vont à Nathan Elkins pour m'avoir procuré des photos de cette monnaie et m'avoir fait connaître l'article de P. Lawrence.

Figure 6 - Vienne GR 2842613, 44 mm, 37,64 g, 5 h.

Figure 7

cités et la découverte de nouvelles liaisons de coins de droit entre certaines d'entre elles (figure 7) fait progresser notre connaissance de ce système de 'die-sharing' mis en évidence par Kraft[14].

13. Monnaies entrée par échange dans les collections du Kunsthistorisches Museum en 1883. Je remercie Klaus Vondrovec de m'avoir procuré une photo de cet exemplaire remarquable.
14. Kraft 1972. Un grand merci à Fabrice Delrieux pour l'établissement de la carte.

Bibliographie

AMANDRY 1998 : M. AMANDRY, À propos d'une monnaie de Sébastè en Phrygie frappée pour Septime Sévère, Caracalla et Géta en 198, dans R. ASHTON, S. HURTER (eds.), *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price*, London, 1998, p. 1-4 et pl. 1-2.

BIRLEY 1988 : A. R. BIRLEY, *The African Emperor Septimius Severus*, London, 1988.

DAGUET-GAGEY 2000 : A. DAGUET-GAGEY, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000.

GUEY 1948 : J. GUEY, 28 janvier 98-28 janvier 198, ou le siècle des Antonins, *REA*, 50, 1948, p. 60-70.

KRAFT 1972 : K. KRAFT, *Das System der Kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien*, Berlin, 1972.

LANE 1967 : E. LANE, A Re-study of the God Men. Part II : The Numismatic and Allied Evidence, *Berytus*, XVII, 1967, p. 13-47.

LAWRENCE 2008 : P. LAWRENCE, A Bronze Septimius Severus at Saitta, Issued by Charikles. An Avatar or Acolyte for the Moon-God Men?, *Muse*, 42, 2008, p. 31-42.

LE GLAY *et al.* 1991 : M. LE GLAY, J.-L. VOISIN, Y. LE BOHEC, *Histoire romaine*, Paris, 1991.

LESCHHORN 2009 : W. LESCHHORN, *Lexikon der Aufschriften auf griechischen Münzen Band II: Ethnika und "Beamtennamen"*, Vienne, 2009.

PRICE 1971 : M. PRICE, Greek Imperial Coins. Some Recent Acquisitions by the British Museum, *NC*, 1971, p. 121-34 et pl. 24-26.

WOYTEK 2010 : B. WOYTEK, *Die Reichsprägung des Kaisers Traianus (98-117)*, Vienne, 2010.

Arnaud CLAIRAND*

L'étoile de Jean Warin à la Monnaie de Lyon (1644-1645) : différent ou marque semestrielle ?

En 2015, avec Fernand Arbez et Jacques Vigouroux, au sein d'un article consacré aux différents des maîtres / directeurs et graveurs de la Monnaie de Lyon, nous avions remarqués la présence de trois points sur certaines monnaies de Lyon au millésime 1643 et d'une étoile sur des exemplaires de 1644 et 1645[1]. À la suite de Frédéric Droulers[2], et en l'absence de documents d'archives, il nous était apparu logique de considérer l'étoile comme le différent de Jean Warin – il était en effet alors maître de la Monnaie de Lyon et il avait fourni les carrés nécessaires à la frappe. En décembre 2016[3], nous avons mis en évidence que les monnayages d'or et d'argent de Jean Warin frappés à la Monnaie du Louvre présentaient des marques semestrielles, sous la forme d'une ou plusieurs étoiles placées sur les exemplaires du second semestre durant la période 1641-1645. Au regard de cette dernière découverte, il nous a semblé intéressant de reconsidérer la nature de ces étoiles lyonnaises : sont-elles bien le différent de Jean Warin ou des « étoiles semestrielles » ?

* Membre titulaire de la SFN. Courriel : clairand@cgb.fr

1. ARBEZ *et al.* 2015, p. 43-50. Un pointage de ces différentes étoiles, pour les années 1644 et 1645, a été publié dès 1959 par Jean Tricou. Cet auteur ne s'est toutefois pas penché sur leur signification. TRICOU 1959, p. 6.
2. DROULERS 1992, p. 37.
3. CLAIRAND 2016, p. 404-409.

Le 29 avril 1642, la Cour des monnaies accorda à Pierre Dupont, la ferme de la Monnaie de Lyon pour quatre ans, à compter du 29 janvier 1642. Dupont avait obtenu cette ferme au fait fort de 13 000 marcs d'argent par an[4]. Il fit sa première délivrance le 24 mars 1642[5] et il avait pour commis un certain Paul Collin[6]. L'exercice de Dupont fut toutefois de courte durée, ses dernières monnaies étant délivrées le 31 juillet 1642[7]. L'arrêt de ses productions est lié à l'initiative de Jean Warin d'installer un moulin et un balancier à la Monnaie de Lyon. Le 27 octobre 1642 suite à un arrêt du Conseil du roi – non retrouvé –, François Bochart de Champigny[8], intendant de justice, police et finance à Lyon, subrogea Warin à Dupont. Le 30 décembre 1642, un accord transactionnel et financier fut conclu entre Warin et Dupont afin de compenser l'éviction de ce dernier[9]. Début 1643, Warin fit procéder à l'installation de ses machines. La Cour des monnaies n'ayant pas été informée de cette subrogation, protesta vigoureusement. Le 4 mai 1643, elle demanda à Warin de produire l'acte de subrogation du 27 octobre 1642. Cet acte ne sera enregistré par la Cour des monnaies que le 15 juillet 1643. Son enregistrement fut assortit de deux obligations contraignantes pour Warin : frapper uniquement selon le procédé du marteau à Lyon et choisir d'exercer, avant deux mois, soit à la Monnaie du Louvre à Paris soit dans celle de Lyon[10]. Non satisfait de cette injonction de la Cour, Warin adressa une requête au Conseil du roi. Le 19 août 1643, un arrêt du Conseil du roi donné à Paris l'autorisa à continuer les frappes au balancier aussi bien dans la capitale qu'à Lyon notamment en raison « des grandes dépenses tant en bastiments, machines et ouvriers envoyez exprès de Paris sur les lieux » engagées par Warin à la Monnaie de Lyon et s'élevant à plus de 50 000 livres[11]. Il fit sa dernière délivrance le 27 novembre 1645. Ensuite, la Monnaie de Lyon chôma jusqu'au mois d'avril 1648[12].

Sur le plan des productions monétaires lyonnaises de Warin, les registres des délivrances tenus sous sa maîtrise ne nous sont pas parvenus. Seul le dernier feuillet du registre des délivrances d'or de l'année 1643 est conservé aux Archives nationales. Il porte les deux dernières délivrances de l'année 1643, numérotées 89 et 90, de demi-louis d'or en date du 31 décembre 1643. Les délivrances sont signées de Claude Warin « fondé de procuration et commis du sieur Wuarin, maître garde et conducteur des moulins et engins de ladite Monnoye commis par Sa Majesté pour la fabrication d'icelle ».

4. AN, Z^{1b} 409.
5. AN, Z^{1b} 321.
6. AN, Z^{1b} 409.
7. Il existe pour les années 1643-1645, plusieurs boîtes séparées au sein d'une même année. Ces boîtes ont été constituées en fonction de la nature des matières apportées aux deux bureaux de change établis à Lyon (or et argent provenant de monnaies légères d'une part ou lingots et matières non monnayées d'autre part) comme cela fut ordonné dans un arrêt de la Cour des monnaies du 23 juillet 1642, (CAÉF, MP Ms 4° 62, f° 350-360 v°) et non pas en fonction des semestres. Ainsi dénombre-t-on trois « états » en 1643 et 1644 et quatre en 1645 (AN, Z^{1b} 321).
8. Seigneur de Saron, fils de Jean V Bochard, surintendant des finances décédé en 1630 et de Lia de Vigny. Il fut conseiller au Grand Conseil du roi, maître des requêtes, conseiller d'état, intendant de Provence (1637), du Dauphiné puis du Lyonnais, Beaujolais et Forez. En 1665, il se noya à Lyon. Moreri, p. 281.
9. AN, Z^{1b} 409.
10. AN, Z^{1b} 409.
11. AN, E 182/B, f° 65-65 v° et CAÉF, Monnaie de Paris, Ms 4° 64, f° 91-92 v° (copie du XVIIIe siècle).
12. AN, Z^{1b} 321.

D'après le registre du contrôle de la recette générale des boîtes[13], il est toutefois possible d'avoir une idée globale des productions lyonnaises faites sous Warin (cf. annexes). Le registre du dépôt au greffe de la Cour des monnaies des poinçons, matrices, coins, carrés, ne mentionne pas de dépôt destiné à la Monnaie de Lyon[14]. Jean Warin emporta vraisemblablement à Lyon les carrés destinés à frapper ses monnaies. La première délivrance d'argent fut réalisée le 27 janvier 1643, la première d'or le 12 février suivant. En 1643, à Lyon, toutes les monnaies furent frappées au nom de Louis XIII (figures 1-2), alors qu'à Paris le remplacement des nom et effigie de Louis XIII par ceux de Louis XIV intervint dans le courant de l'année 1643. Par mesure d'économie et pour des raisons techniques, l'utilisation des carrés avec la nouvelle effigie, n'intervint à Lyon qu'au commencement de l'année 1644.

Figure 1

Figure 2

Parmi les exemplaires lyonnais de 1644 et 1645, tous au nom et à l'effigie de Louis XIV, il ressort que certains exemplaires présentent une étoile (après IMP sur l'or et sous le buste sur l'argent), alors que d'autres en sont dépourvus. Ainsi trouve-t-on, par exemple, des demi-louis de 1644 et 1645 avec étoile après IMP et certains sans étoile en 1645 (figures 3-4) ou des quarts (figures 5-7) et des douzièmes d'écu lyonnais de 1644 et de 1645 avec ou sans étoile sous le buste.

13. AN, Z^{1b} 321.
14. AN, Z^{1b} 348A.

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

Au regard des pointages effectués (cf. figure 8), il apparaît que nous sommes bien en présence d'un système de contrôle permettant de distinguer les exemplaires frappés durant le premier semestre (sans étoile), des exemplaires frappés durant le second semestre (avec étoile). Ce système est similaire à celui mis en place par Jean Warin à Paris, dès 1641[15]. Les séries des louis d'or (doubles, louis et demi-louis) et des écus d'argent (écus, demis, quarts et douzièmes) étant frappées uniquement par Warin, il n'était pas nécessaire qu'il y place son différent. Le type monétaire était en effet suffisant pour déterminer le responsable de l'émission. Tel n'était pas le cas des écus d'or frappés par Warin à Paris et à Lyon, dont le type était commun à de nombreux ateliers du royaume. Afin de distinguer ses propres productions, Warin plaça une rose sur les écus d'or frappés sous son exercice. Il est intéressant de noter que cette

15. Clairand 2016, p. 404-409.

	Or			Argent			
	Doubles-Louis	Louis	Demi-louis	Écus	Demi-écus	Quarts d'écu	Douzièmes d'écu
1644, 1er sem.	Oui[16]	Oui[17]	Oui[18]	Oui[19]	Oui[20]	Oui[21]	Oui[22]
1644, 2e sem. ★	Oui[23]	Oui[24]	Oui[25]	Oui[26]	Oui[27]	Oui[28]	Oui[29]
1645, 1er sem.			Oui[30]	Oui	Oui[31]	Oui[32]	Oui[33]
1645, 2e sem. ★		Oui[34]	Oui[35]		Oui[36]	Oui[37]	Oui[38]

Figure 8 - Exemplaires de Lyon de 1644 et 1645 retrouvé d'après nos pointages (il s'agit de pointages réalisés rapidement afin d'étayer notre démonstration. Il mériterait d'être approfondis, notamment afin de déterminer les périodes de frappe précises des différents types monétaires en fonction des semestres).

rose se retrouve aussi bien à Paris qu'à Lyon[39]. Nous pouvons donc en déduire qu'il s'agit du différent de Jean Warin. Cette rose se retrouvait déjà sur une pré-série d'argent réalisée par Jean Warin à la Monnaie du Louvre en 1641[40], avant d'être donnée à Isaac

16. BnF, MMA, C4385, http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b103296923, vente Vinchon 30 mai 2017, nº 129.
17. iNumis, vente aux enchères du 3 mai 2016, nº 80.
18. Jean Vinchon, vente aux enchères, 14-15 décembre 1999, nº 338.
19. Vente Lepczyck, 7-8 mars 1977, nº 254 (collection George Sobin).
20. Tricou 1959, p. 6 signale des demi-écus de 1644 sans étoile, mais sans donner de référence.
21. CGB, live auction, 1er mars 2006, bry_378650, p. 140-141.
22. Künker, vente 217, 9 octobre 2012, nº 2234.
23. Jean Vinchon, vente aux enchères des 20-21 février 1962, nº 151 (collection C.G. de P.M. de Rio de Janeiro) Argenor, 27 avril 2001, nº 246.
24. Mentionné dans Tricou 1959, p. 6.
25. CGB, eMonnaies, 15 décembre 2015, bry_370512, p. 116-117.
26. Burgan, vente sur offres, 11 janvier 1986, nº 201.
27. Collection particulière et CGB/CGF, vente sur offres Monnaies 25, 26 janvier 2006, nº 1006.
28. Collection particulière (figure 4, cf. *infra* Charlet et Henry) ou iNumis vente sur offres nº 27, 14 octobre 2014, nº 2586.
29. Burgan, vente sur offres, 22 décembre 1992, nº 251.
30. Trésor de Montrichard, nº 100 (figure 4). Clairand *et al.* 2015, p. 9-38.
31. Monnaies et médailles, Bâle, 18-19 septembre 1995, nº 1177.
32. Albuquerque, vente sur offres du 10 mars 1996, nº 31 et Burgan, vente sur offres du 17 juin 1992, nº 356.
33. Albuquerque, vente sur offres, 6 avril 1997, nº 54.
34. Heritage Auctions, 8 janvier 2007, nº 51069
35. BnF, MMA (deux exemplaires) : CHA 2506 http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b103297019 et collection Claudius Côte 1403 http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10329702r.
36. Mentionné dans Tricou 1959, p. 6.
37. Collection particulière (figure 7) ou iNumis, vente sur offres nº 32, 8 mars 2016, nº 325.
38. Exemplaire proposé à la vente sur ebay France, en mai 2017 sous le nº 351928857141.
39. Déjà remarqué en 1959 par Jean Tricou, Tricou 1959, p. 6.
40. Droulers 1998, nº 99, 100A, 100B, 101 p. 86-88 classe à juste titre les écus, demis et quarts d'écu d'argent de 1641 avec une rose initiale comme des pré-séries. En effet la première délivrance d'argent de la Monnaie dite de « Matignon », avec la rose de Warin, date du 21 janvier 1642 ; les archives précisent que « soubz le nom dudict Varin par Izac Briot et Jan Racle qui pour différend ont adjousté une roze au-dessus de la couronne de l'escusson ensuitte du millézime M VIc XLII » (AN, Z1b 328) (figure 9).

Briot et Jean Racle[41], afin de distinguer les exemplaires d'argent frappés entre 1642 et 1645 à la Monnaie dite « de Matignon » (1642-1645) de celle de la Monnaie du Louvre (sans différent)[42].

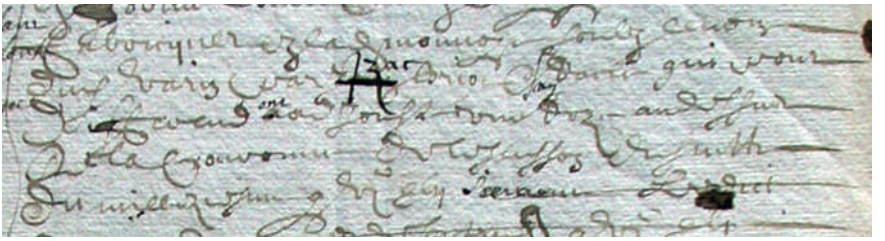

Figure 9

Les écus d'or frappés à Lyon ne présentent jamais d'étoile semestrielle (figure 10).

Auraient-ils pour autant été exclus du système de marquage pour les exemplaires du second semestre ? À y regarder de plus près, certains écus d'or de 1644 (figure 11) présentent un point au-dessus de la lettre d'atelier D située en cœur de la croix du revers[43]. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un point semestriel placé sur les exemplaires du second semestre.

Figure 10

Figure 11

En conclusion, l'étoile, jusqu'ici attribuée à Jean Warin en tant que maître de la Monnaie de Lyon, est en fait une marque semestrielle et la rose apparaît comme le différent de Jean Warin, mais seulement pour les écus d'or. À Lyon, l'étoile ou le point au-dessus du D (sur les écus d'or) constituent les premières marques semestrielles pour un atelier de province. Il faudra en effet attendre 1786 pour que les ateliers monétaires de province adoptent un système de points semestriels, dans un premier temps limité aux espèces d'or, avant de s'étendre aux monnaies d'argent et de cuivre.

41. Arbez 2016, p. 402-404.
42. Certains numismates indiquent que le point situé sur les espèces d'argent en début de légende du revers est différent de la Monnaie du Louvre. Nous considérons qu'il s'agit d'un point de ponctuation se retrouvant également sur les demis, quarts et douzièmes d'écu de Lyon de 1644 et 1645, alors qu'il est absent sur les écus lyonnais de 1644 et de 1645.
43. Il ne peut pas s'agir d'un point de centrage en raison de sa position. Des exemplaires existent sans ce point au-dessus du D, comme celui de Jean Vinchon, vente aux enchères, 29 octobre 2002, nº 242.

Bibliographie

ARBEZ *et al.* 2015 : F. ARBEZ, A. CLAIRAND, J. VIGOUROUX, Les différents à la Monnaie de Lyon de 1610 à 1715, *Cahiers Numismatiques*, 206, décembre 2015, p. 43-50.

ARBEZ 2016 : F. ARBEZ, Les fabrications de monnaies à Paris au moulin de 1640 à 1645, *BSFN*, décembre 2016, p. 402-404.

CLAIRAND *et al.* 2015 : A. CLAIRAND, J. JAMBU, J.-Y. KIND, Le trésor de Montrichard (Loir-et-Cher), vers 1661-1662, *RN*, 172, 2015, p. 9-38.

CLAIRAND 2016 : A. CLAIRAND, De mystérieuses étoiles sur le monnayage parisien (1641-1653), *BSFN*, décembre 2016, p. 404-409.

DROULERS 1992 : F. DROULERS, *Encyclopédie pratique d'histoire numismatique et monétaire royale, 1610-1792*, t. II, ateliers de Limoges à Reims, Pornic, 1992.

DROULERS 1998 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, 2e édition, Saint-Étienne, 1998.

MORERI : L. MORERI, *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, t. I, 1re édition, Bâle, s.d., p. 281.

TRICOU 1959 : J. TRICOU, Recherches sur les Monnaies frappées à Lyon de 1644 à 1800 d'après les Documents conservés aux Archives du Rhône, I, *Albums du crocodile*, 1959.

Annexes[44]

Productions de l'année 1643 (effigie de Louis XIII)

Or	Doubles louis	Louis	Demi-louis	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1643	12922 B 65	19075 B 97	23009 B 112	1556 m. 75/145	12/02/1643	31/12/1643	AN, Z^{1b} 321, 409

Or	Écus	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1643	7398 B 40	102 m. 6/145	12/02/1643	30/12/1643	AN, Z^{1b} 321

Argent	Écus	Demi-écus	Quarts d'écu	Douzièmes d'écu	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1643	[(74439)] B 540	[(116070)] B 421	[(381017)] B 691	[(102560)] B 62	26498 m. 10/107	27/01/1643	31/12/1643	AN, Z^{1b} 321

44. Les quantités entre crochets et parenthèses [(xxx)] indiquent un chiffre estimé à partir du poids monnayé et des chiffres de mises en boîte. Les chiffres des mises est en boîte sont précédés d'un B. Les poids sont exprimés en marcs (m.) et onces (o.).

Productions des années 1644 et 1645 (effigie de Louis XIV)

Or	Doubles louis	Louis	Demi-louis	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1644	[(3287)] B 35	[(18217)] B 97	[(40941)] B 109	1248 m. 4,5 o.	11/02/1644	31/12/1644	AN, Z^{1b} 321
1645	[(610)] B 8	[(8535)] B 56	[(27740)] B 91	651 m. 17/24	26/01/1645	27/10/1645	AN, Z^{1b} 321

Or	Écus	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1644	11441 B 60	159 m. 3 o. 18 d. 41/145	03/03/1644	30/12/1644	AN, Z^{1b} 321
1645	3487 B 47	48 m. 14/145	06/02/1645	27/10/1645	AN, Z^{1b} 321

Argent	Écus	Demi-écus	Quarts d'écu	Douzièmes d'écu	Poids	Première délivrance	Dernière délivrance	Sources
1644	[(11390)] B 194	[(74094)] B 631	[(299185)] B 1274	[(330430)] B 469	16909 m.	10/02/1644	31/12/1644	AN, Z^{1b} 321
1645	[(4665)] B 73	[(31441)] B 246	[(184809)] B 723	[(166405)] B 217	9022 m. 101/107	06/02/1645	27/11/1645	AN, Z^{1b} 321

Christian CHARLET*, Emmanuel HENRY**

Les monnaies de Louis XIV au portrait, dit « à la mèche courte », frappées à Lyon de 1644 à 1652 : Hommage à Jean Tricou pour le 40e anniversaire de sa mort (1890-1977)

Il y a quarante ans disparaissait le 27 janvier 1977, Maître Jean Tricou à l'âge de 86 ans. Bien connu comme notaire à Lyon où il exerça en cette qualité pendant trente et un ans, Me Tricou s'était passionné pour l'histoire de sa ville mais aussi pour la numismatique, discipline à laquelle il resta fidèle jusqu'à sa mort. Il fut ainsi élu dès 1924 membre correspondant de la Société française de numismatique, puis titulaire dans les années qui suivirent la Libération. En 1957, il devint Président de la Société française de numismatique pour deux ans (1957-1959), succédant ainsi à l'ambassadeur Maurice Dayet (1955-1957) qui avait lui-même succédé au président Jean Mazard (1953-1955), conseiller à la Cour de Cassation.

* Membre titulaire de la SFN. Ancien historien Ville de Paris.
** Membre correspondant de la SFN.

Pierre Prieur, ancien président, ayant démissionné de la *Revue numismatique* en 1961, Jean Tricou le remplaça en 1962 comme directeur de la *Revue numismatique* et il exerça cette responsabilité jusqu'à sa mort. Pierre Prieur et Jean Tricou furent les deux derniers directeurs de la *Revue numismatique* issus du monde des « collectionneurs éclairés » ; depuis 1977 en effet, tous les directeurs successifs appartiennent à la catégorie des conservateurs, des universitaires et des chercheurs du CNRS (numismates « fonctionnaires »). Jean Tricou eut pour successeur à la *Revue numismatique*, Françoise Dumas que nous connaissons bien.

Parallèlement, Me Tricou créa le Cercle lyonnais de numismatique, conçu sur le modèle de la SFN. Il fut le premier président de cette association toujours très active et qui fut liée dès son origine à notre Société. Les comptes rendus des réunions du Cercle lyonnais de numismatique furent publiés dans le *BSFN* jusqu'en mars 1980 ; à cette date, les exigences de la Commission paritaire de la presse empêchèrent la poursuite de cette publication.

Auteur de plus de 350 communications, Me Tricou a laissé une œuvre numismatique considérable et très éclectique : elle embrasse notamment les monnaies romaines et les médailles. Sa bibliographie conséquente a été publiée par le Cercle lyonnais de numismatique[1].

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que Jean Tricou fut, avec le président Maurice Dayet et l'infatigable Jean Lafaurie, créateur du *BSFN* en 1945, l'un des créateurs de nos Journées numismatiques inaugurées précisément à Lyon en 1956.

Afin de pouvoir rendre à Me Tricou un hommage significatif pour les quatre décennies de sa disparition, un hommage annoncé il y a quelques années n'ayant finalement pas eu lieu, nous avons choisi d'évoquer une des œuvres à laquelle il tenait beaucoup. Il s'agit d'une étude, rédigée avec le concours de Pierre Prieur, sur l'atelier de Lyon depuis le règne de Louis XIV jusqu'au Consulat. Elle est intitulée : *Recherches sur les Monnaies frappées à Lyon de 1644 à 1680, d'après les Documents conservés aux Archives du Rhône*[2]. Les chiffres de fabrication, exprimés en nombre de « deniers emboîtés », c'est-à-dire d'exemplaires mis en boîte en vue du jugement de la fabrication par la Cour des monnaies, qui figurent dans l'étude de J. Tricou ont été fournis à ce dernier par P. Prieur : ils émanent de la sous-série Z^{1b} des Archives nationales à Paris.

Me Tricou publia son étude en 1959, découpée en trois parties, dans une revue spécialisée des médecins du département du Rhône : les *Albums du Crocodile* qui paraissaient tous les deux mois. Nous avons travaillé sur l'exemplaire dédicacé donné par J. Tricou à J. Lafaurie en 1959. Cet exemplaire, enrichi des observations manuscrites de J. Lafaurie, nous a été donné par ce dernier en 1995 en même temps que son tome III du Lafaurie-Prieur. J. Lafaurie avait utilisé et prolongé le travail de J. Tricou dans une communication, présentée en décembre 1961, consacrée aux liards de billon de Lyon frappés de 1655 à 1657[3].

Pour comprendre la fabrication des monnaies d'or et d'argent de Louis XIV au portrait dit « à la mèche courte » dans l'atelier de Lyon, il faut rappeler qu'après avoir fabriqué à Paris, au moulin du Louvre, les espèces d'or et d'argent créées par la grande réforme monétaire de 1640-1641, Jean Warin avait été autorisé en 1642 à poursuivre

1. Tricou 1995, p. 63-88.
2. Tricou 1959.
3. Lafaurie 1961, p. 104.

ces fabrications au moulin à Lyon. Isaac Briot et Jean Racle avaient alors été désignés pour prendre sa succession à Paris comme l'ont récemment exposé Fernand Arbez et Arnaud Clairand[4]. Warin commença ainsi à frapper au moulin à Lyon les séries du louis d'or et de l'écu blanc d'argent, ainsi que des écus d'or, dès le premier trimestre 1643.

L'installation de Warin à Lyon, avec l'accord du gouvernement royal, fut peu appréciée par la Cour des monnaies. Celle-ci obligea l'intéressé à vider les coffres et armoires installés dans ses locaux parisiens de tout l'or qu'il y avait conservé depuis 1640 en vue de la fabrication des louis. Cet or lui fut racheté par le roi Louis XIII par l'intermédiaire du Trésorier de l'Epargne et le payement à Warin fut effectué en quarts d'écu d'argent[5].

Un procès-verbal d'inventaire, dressé pour l'occasion à la fin du mois de mars 1643, nous apprend quel était le contenu de ces coffres et armoires. On y trouva des lingots, des nouvelles espèces non encore mises en circulation, des débris d'or, des médailles et des espèces étrangères destinées à la fonte, des peuilles... Mais aussi des « pièces d'or d'espreuves de Catalogne », essai répertorié par Le Blanc en 1690 et non retrouvé, ainsi qu'une cinquantaine de multiples en or au portrait de Louis XIII, médailles ou essais monétaires que Le Blanc appelle « pièces de plaisir », d'un poids équivalent à 100 livres ou 80 livres[6].

Au XIXe siècle, pour des raisons commerciales, les monnaies se vendant mieux que les médailles, la majorité des marchands et certains auteurs ignorant Le Blanc, renomment ces multiples ou *pièces de plaisir* « pièces de 10 louis » et « pièces de 8 louis ». Ces appellations erronées perdurent encore aujourd'hui depuis Hoffmann (1878) ; ni Ciani (1926), ni Droulers (1987-2012), ni Jean Duplessy (1989 et 1999), pourtant correcteur de nombreuses appellations, n'ont récusé celles-ci comme ils auraient dû le faire.

Nous aurons l'occasion, dans une prochaine communication, de publier ce procès-verbal et de faire justice des allégations concernant l'utilisation prétendue de ces multiples à la table de jeu de Louis XIII. Le roi n'eut même pas le temps d'utiliser ces « pièces de plaisir » rachetées en bloc par le Trésorier de l'Epargne puisqu'il mourut début mai 1643.

À Lyon, Warin frappa en 1643 les espèces d'or et d'argent au nom et à l'effigie de Louis XIII jusqu'à la fin de l'année. À partir du 1er janvier 1644 il adopta l'effigie de Louis XIV dite « à la mèche courte ». Nous vous en présentons un échantillon.

Voici d'abord la série de l'écu blanc au millésime 1644 avec deux exemplaires du très rare écu (figures 1-2), sans étoile sous le buste. Les trois divisionnaires qui l'accompagnent (demi-écu, quart d'écu et douzième d'écu, figures 3-5) montrent une telle étoile. Nous renvoyons aux explications de notre collègue et ami Arnaud Clairand concernant la présence ou l'absence de ces étoiles[7]. Pour 1645, nous vous présentons l'écu et le demi-écu, les deux sans étoile, ainsi que deux quarts d'écu : l'un sans étoile, l'autre avec étoile (figures 6-9).

En mars 1645, la Régente Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin, Premier ministre, prirent un édit interdisant désormais l'antique frappe manuelle au marteau et lui substituant, en la généralisant, la frappe mécanique au balancier, appelée souvent

4. Arbez 2016, p. 402-404 ; Clairand 2016, p. 404-409 ; 2017.
5. Archives nationales, sous-série Z1b. Nous fournirons la cote précise de ce document dans la prochaine communication annoncée plus loin.
6. Le Blanc 1690 ; 1692.
7. Clairand 2016, p. 404-409 ; Clairand 2017, *infra*, p. 143-150.

« frappe au moulin ». C'est celle que Warin avait mise en pratique depuis 1640 à Paris et 1643 à Lyon. Le combat d'arrière-garde mené alors par la Cour des monnaies, protectrice des privilèges des monnayeurs au marteau, obligea la Régente à la forcer à enregistrer l'édit après plusieurs lettres de jussion. La Cour des monnaies ne se soumettant finalement qu'en décembre 1645, l'application de la réforme fut renvoyée à l'année 1646. À partir de cette date, tous les ateliers du royaume furent progressivement équipés en matériel mécanique et ils frappèrent désormais les nouvelles espèces en or et en argent avec un nouveau portrait créé par Warin : le portrait dit « à la mèche longue » qui fut dès lors substitué au portrait dit « à la mèche courte ».

Toutefois, à Lyon, la Monnaie tomba en chômage fin 1645 avec le retour de Warin à Paris. Elle resta en chômage pendant les deux années 1646 et 1647. De ce fait elle ne reçut pas de Paris les poinçons d'effigie au portrait dit « à la mèche longue ». Lorsqu'elle reprendra son activité en 1648, la Cour des monnaies l'autorisera à conserver l'utilisation des poinçons d'effigie dit « à la mèche courte »[8].

À sa reprise d'activité en 1648, la Monnaie de Lyon eut pour maître particulier André Peyron qui prit pour différent un *croissant*. L'année précédente 1647, en dépit du chômage, Claude Warin était devenu graveur particulier ; pour certains auteurs, il aurait été un frère de Jean Warin. Claude Warin prit pour différent une petite étoile, sans aucun rapport avec celle de 1644-1645 ; il la conserva à Monaco lorsqu'il y officia en 1654.

Apparaît également un troisième différent, en forme de *losange* ou de *carreau* : c'est le différent de l'essayeur Pierre Carrand, avec un jeu de mots sur son nom. Les espèces frappées à la Monnaie de Lyon à partir de 1648 montrent ainsi trois différents (maître, graveur et essayeur) au lieu de deux habituellement (maître et graveur). Le fait est exceptionnel.

Voici un très rare quart d'écu au millésime 1648 (46 ex. mis en boîte). J. Tricou connaissait cette pièce. Le *losange* ou *carreau* figure sous le buste, le *croissant* et l'étoile au revers après le millésime (figure 10).

Pour 1649, nous vous présentons le quart d'écu resté inconnu de Me Tricou, plus rare encore que celui de 1648 (22 ex. mis en boîte), ainsi que le douzième d'écu dont il possédait un exemplaire dans sa collection (figures 11-12). Nous y ajoutons le louis conservé au Musée de Saint-Omer, no 350 du catalogue des monnaies d'or de ce musée dressé à l'occasion des Journées numismatiques tenues à Saint-Omer en 1983 (figure 17).

L'année 1649 est celle du changement dans le choix de l'emplacement des différents. Sur le quart d'écu, il n'y a pas de changement par rapport à 1648 : *losange* ou *carreau* sous le buste, croissant et étoile au revers après le millésime. Mais, sur le louis et le douzième d'écu, le *losange* reste sous le buste tandis que le *croissant* et l'étoile sont insculpés au-dessus de la tête du roi.

Le demi-écu 1650, que Me Tricou connaissait, montre une nouvelle disposition des différents : ils sont insculpés tous les trois au-dessus de la tête. Le flan de la pièce présentée est particulièrement large. Une seconde étoile apparaît au revers après le millésime 1650 qui semble être regravé sur 1644 : elle remplace le point qui figurait sur le douzième d'écu 1649 à cet endroit (figure 13).

8. Précision apportée en séance par Fernand Arbez qui dispose d'une copie de la décision de la Cour des monnaies.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

Figure 8

Figure 9

Figure 10

Figure 11

Figure 12

Figure 13

Figure 14

Figure 15

Figure 16

Figure 17

Sur le demi-écu 1651, la disposition des différents est la même que sur le demi-écu 1650 : *croissant, étoile, losange* au-dessus de la tête, étoile après le millésime au revers. Ce millésime 1651 est, comme le précédent, regravé sur 1644 (figure 14).

Enfin, sur le demi-écu 1652 (33 ex. mis en boîte), la disposition des différents est une nouvelle fois modifiée. Le *losange* revient sous le buste tandis que le *croissant* et l'étoile glissent au revers après le millésime 1652 ; celui-ci est toujours regravé sur 1644. Nous connaissons plusieurs exemplaires similaires (figure 15).

Ces exemples, pour les millésimes 1650, 1651 et 1652 apportent la preuve que le graveur lyonnais utilisa des coins (carrés) préparés initialement pour le millésime 1644 qu'il modifia ultérieurement.

Toutes ces monnaies, frappées sous la maîtrise d'André Peyron avec Claude Warin comme graveur, sont au portrait dit « à la mèche courte ». Mais le 28 février 1652 prit fin la maîtrise d'André Peyron qui fut remplacé le 2 mars par Pierre Hazard, accompagné d'Innocent Clément comme graveur. Leurs différents sont un *A et un V entrelacés* pour Hazard, un *S barré* pour Clément ; le *losange* de Pierre Carrand est toujours présent. Les monnaies frappées sous cette nouvelle maîtrise avec ce nouveau graveur sont toutes au portrait dit « à la mèche longue ».

L'atelier de Lyon possède ainsi la particularité d'avoir frappé des exemplaires au portrait dit « à la mèche courte » jusqu'à la fin février 1652 alors que ce portrait avait été remplacé à Paris dès janvier 1646. On utilisa ainsi les poinçons gravés par Warin en 1644 pendant quelque huit ans (1644-1652) dont il faut déduire les deux années de chômage (1646-1647). En 1654 et 1655, on frappa à Troyes des quarts d'écu au portrait dit « à la mèche courte » avec des poinçons à cette effigie fournis par Paris où ils n'étaient plus en usage[9].

Enfin, nous avons remarqué sur un demi-écu dit « à la mèche longue », frappé à Lyon en 1657, qu'on y avait encore réutilisé un coin de revers de 1644 (figure 16).

Bibliographie

Arbez 2016 : F. Arbez, Les fabrications de monnaies à Paris au moulin de 1640 à 1645, *BSFN*, décembre 2016, p. 402-404.

Charlet 1988 : Chr. Charlet, Particularités de l'atelier de Troyes au xviie siècle, *BSFN*, juin 1988 (Journées numismatiques de Troyes), p. 373-412.

Clairand 2016 : A. Clairand, De mystérieuses étoiles sur le monnayage parisien (1641-1653), *BSFN*, décembre 2016, p. 404-409.

Clairand 2017 : A. Clairand, L'étoile de Jean Warin à la Monnaie de Lyon (1644-1645) : différent ou marque semestrielle ?, *BSFN*, mai 2017, p. 143-150.

Lafaurie 1961 : J. Lafaurie, Les liards de Lyon (1655-1656), *BSFN*, décembre 1961, p. 104.

Le Blanc 1690 et 1692 : Fr. Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690 et Amsterdam, 1692.

Tricou 1959 : J. Tricou, Recherches sur les Monnaies frappées à Lyon de 1644 à 1800 *d'après les Documents conservés aux Archives du Rhône, Albums du crocodile*, Lyon, 1959.

Tricou 1995 : *Hommage à Jean Tricou, à l'occasion du cinquantième anniversaire du cercle lyonnais de numismatique*, Lyon, 1995.

9. Charlet 1988, p. 397 (photo) et 398 (texte).

François JOYAUX*

Les monnaies d'Extrême-Orient dans les collections numismatiques de la Bibliothèque de Versailles (2e partie)

La première partie de cet article a été publiée dans le BSFN nº 72-04, p. 119-121.

Le don Briollet de monnaies et amulettes d'Extrême-Orient

Toutefois, c'est d'un don de Maurice Briollet, effectué en 1947, que provient l'essentiel des monnaies et amulettes d'Extrême-Orient que possède la Bibliothèque. Or ce don soulève plusieurs questions, concernant tant son importance numérique que sa véritable origine.

En effet, il est difficile de dire combien ce don de monnaies d'Extrême-Orient en comptait. Pierre Breillat, conservateur en chef de la Bibliothèque jusqu'en 1975, avançait à cette date, c'est-à-dire avant le transfert vers le médaillier moderne, le chiffre de 12 000 monnaies[1]. M. Bompaire, dans son rapport de 1980, repris dans son article de 2015, cite celui de 8 542, soit une différence d'environ 3 500 monnaies. Pour notre part, nous en avons compté 5 926 (dont 380 amulettes qui en ont été retirées et réunies à la Collection d'amulettes d'Extrême-Orient).

De la même façon, l'origine exacte de cette collection soulève aussi quelques questions. Maurice Briollet (1905-1990), domicilié au Chesnay, était qualifié d'« archéologue et numismate » par Pierre Breillat, alors bibliothécaire lorsque le don fut effectué[2]. En fait, les informations dont nous disposons, le montrent plutôt sous le jour d'un aimable amateur d'histoire. Il fut admis à l'Académie des sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles en 1970 comme membre associé, puis en devint membre titulaire en 1978. La généalogie l'intéressa beaucoup, comme le prouvent ses publications des années 1960 : Les *Briollay de La Briolaichère*, ou encore *Les Du Rivau du Maine*, 1961. Il fondera même une « Association généalogique et historique Maurice Briollet » en 1998. Ses principales publications sont : *Les Zouaves pontificaux du Maine, de l'Anjou et de la Touraine,* étude d'abord publiée dans la revue *Province du Maine* de 1963 à 1969, puis reprise sous forme de livre en 1969 (Laval, Madiot, 254 p.) ; *Un éminent physicien versaillais, Jules-Antoine Lissajous*, À compte d'auteur, 1970, 68 p. On lui doit également divers petits articles, tels « L'abbé de Gallifet » (*in* « La Province du Maine », 1962), *Saint-Nom La Bretèche, aux portes des châteaux royaux*, 1987, écrit avec Jacques Kosciusko-Morizet, pour « Les Amis de Saint-Nom La Bretèche ».

Rien, dans cette biographie, ne semble avoir de rapport avec la numismatique, et encore moins avec l'Extrême-Orient. En outre, plusieurs indices permettent de douter que Maurice Briollet ait lui-même constitué cette collection. S'il avait été numismate, en aurait-il fait don à l'âge de 42 ans, qui était le sien en 1947 ? Et pourquoi aurait-il arrêté sa collection vers 1889-1907, dates des monnaies annamites les plus récentes de cette dernière ? Il semble donc que si le don a bien été effectué par Maurice Briollet, il ne s'agit pas pour autant d'une collection personnelle, mais plutôt de collections héritées ou acquises.

* Société de Numismatique Asiatique. Courriel : numis.asia@orange.fr

1. Breillat 1975, note 24
2. Breillat 1975.

On notera incidemment qu'au *Catalogue général des manuscrits. Bibliothèque municipale de Versailles,* le manuscrit 1408, *« Monnaies de la Chine, des Tatares mandchous, de la Tatarie chinoise, de la Corée, de la Cochinchine, du Japon, de Siam, de Java, 1860 »,* « lequel paraît avoir été rédigé par Victor-Firmin Angelot », est indiqué comme étant un « Don de M. Briollet, 1947 ».

Ce don Briollet, en son état actuel, se divise en trois parties assez différentes.

Partie A

La première est un ensemble de 454 monnaies chinoises et annamites. Cette collection, contenue dans des enveloppes, avait fait l'objet d'un classement minutieux, mais toutes les étiquettes, conservées, ont été séparées des monnaies correspondantes. Ce classement avait été effectué après 1933, puisque certaines étiquettes font référence au catalogue Chatillon qui date de cette année 1933.

Cet ensemble était, pour près de moitié, constitué d'amulettes chinoises et annamites, 207 sur un total de 454. Elles en ont été retirées afin d'être réunies, comme celles de la Collection Angelot-Filliette, à la Collection générale d'amulettes d'Extrême-Orient. Bien évidemment, mention de la provenance a été conservée.

Il reste donc, dans cette première partie, 454-207, soit 247 monnaies, qui se répartissent grossièrement de la façon suivante :

Monnaies annamites	31 monnaies de laiton
	25 monnaies d'argent
	16 lingots (dont 13 faux, nous reviendrons sur ce point)
Monnaies chinoises	37 monnaies-couteaux
	28 monnaies-bêches
	17 monnaies rondes et *banliang*
	9 bêches Wang Mang
	13 couteaux Wang Mang
	2 *Qian pai* des Song du Sud
	32 monnaies d'argent fin de l'Empire et République
	12 lingots d'argent
	25 monnaies diverses

On notera, malheureusement, que la presque totalité des monnaies anciennes sont des faux. Nous reviendrons ci-après sur cette question.

Cette partie A, désormais, a été placée au bas du faux-placard du cabinet des bibliothèques de Mme du Barry et de la reine Marie-Antoinette.

Partie B

Une deuxième partie se trouvait dans ce faux-placard et y a été maintenue. Il s'agit d'un ensemble principalement constitué de monnaies chinoises, mais aussi d'un nombre très minime d'amulettes chinoises et de monnaies japonaises et coréennes. Les monnaies y sont fixées sur planchettes de bois, entre trois semences (qui provoquent une forte oxydation) ; les titres de chaque planchette sont imprimés

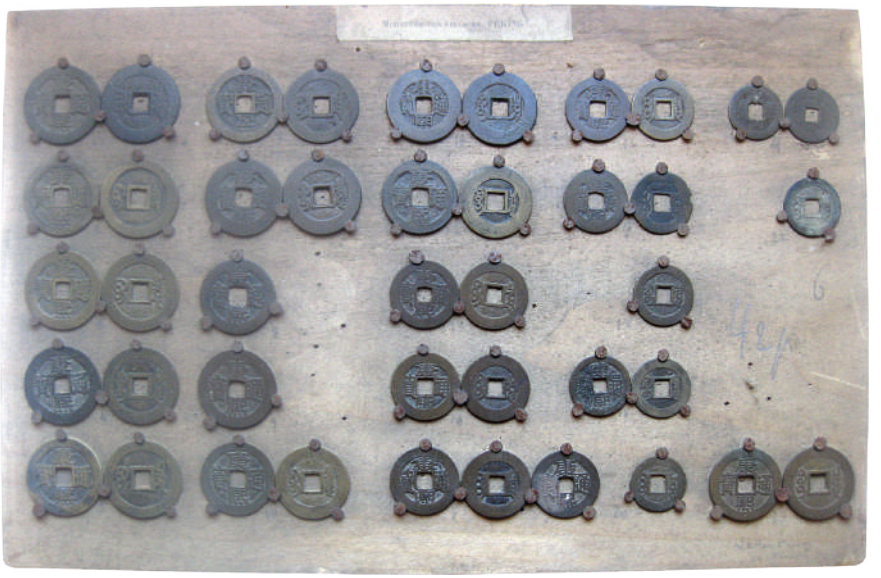

Figure 1 - Planchette de la Partie B. Monnaies clouées.

(figure 3)[3]. Les monnaies de cet ensemble, pour l'essentiel, sont classées par dynasties et règnes. Elles sont généralement assez communes. Elles se répartissent selon les dynasties suivantes :

- Tang et divers : 46 monnaies ;
- Song Nord et Sud : 642 monnaies ;
- Jin : 11 monnaies ;
- Piécettes annamites : 20 monnaies ;
- Ming, Ming du Sud et rebelles : 156 monnaies ;
- Qing : 1 528 monnaies ;

soit un total de 2 403 monnaies

Nous n'avons pu y repérer les amulettes dont une face est monétaire et l'autre amulettique, puisqu'elles sont clouées. Il est donc probable qu'il demeure quelques amulettes dans cet ensemble, mais très vraisemblablement en nombre minime.

3. Sur deux planchettes de piécettes annamites, les monnaies y ont été repérées et classées grâce au catalogue d'Edward Toda (« Annam and its minor currency », *Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society*, Shanghai, 1882, vol. 17, Part I), c'est-à-dire après 1882, mais ces deux planchettes semblent être de facture différente et postérieures aux autres. Il ne faut donc pas en tenir compte pour la datation de cette collection.

Partie C

Enfin, une troisième partie est également conservée dans ce même faux-placard. Il s'agit d'un ensemble de monnaies et amulettes, principalement chinoises, mais également annamites, voire, en très faible nombre, japonaises et coréennes. Elles y sont présentées dans des plateaux à alvéoles très artisanaux et rustiques.

Figures 2-4.

Ce troisième ensemble est lui-même composite. Il est constitué d'une collection initiale classée selon l'ouvrage du baron de Chaudoir[4]de 1842. Les monnaies sont accompagnées d'étiquettes très soignées (figure 2), dont beaucoup ont été vérifiées (au crayon) selon le catalogue de J.H. Stewart Lockhart[5], donc après 1907. À cette première collection est venue s'en ajouter une deuxième, qui semble avoir été constituée par un Vietnamien, les étiquettes étant rédigées en vietnamien et les caractères chinois étant fort bien tracés (figure 3). Enfin, d'autres monnaies ont été ajoutées, à une période plus récente à en juger par le style de l'écriture des étiquettes (figure 4). Toutefois, toutes ces monnaies et étiquettes sont mêlées, aussi est-il impossible de différencier ces trois apports.

4. Chaudoir 1842.
5. Lockhart 1907.

Cette partie C se répartit selon les types de monnaies et époques suivants :
- *Banliang* : 17 monnaies ;
- *Wuzhu* : 169 monnaies ;
- Tang : 127 monnaies ;
- Cinq dynasties et Dix Royaumes : 45 monnaies ;
- Song : 864 monnaies ;
- Song Sud et Jin : 60 monnaies ;
- Song Sud et Yuan : 39 monnaies ;
- Yuan : 40 monnaies ;
- Ming et rebelles : 489 monnaies ;
- Qing : 991 monnaies ;
- Divers : 55 monnaies ;

Soit un ensemble de 2 896 monnaies.

Cette troisième partie comprenait, en outre, 174 amulettes chinoises qui en ont été retirées pour inclusion dans la Collection générale d'amulettes.

Don Briollet et Collections Legras

En ce qui concerne ces trois parties A, B et C constituant le don Briollet, nous ne possédons aucun élément permettant de déterminer leurs origines, si ce n'est qu'il est clair qu'elles n'ont pas été constituées par le donateur, Maurice Briollet. Toutefois, il n'est pas impossible qu'elles proviennent, tout au moins en partie, des collections de monnaies chinoises et extrême-orientales d'Édouard Legras, constituées du début du XIXe siècle jusqu'à son décès, en 1881[6].

Ces collections, très importantes, comprenaient deux ensembles. Le premier comptait plus de 5 000 monnaies : il fut donné par Édouard Legras à la Société Française de Numismatique et d'Archéologie en 1873, mais nous n'en connaissons pas la composition, le catalogue manuscrit qui l'accompagnait n'ayant pas été retrouvé. Le second comprenait 3.491 monnaies[7], qui furent vendues aux enchères en 1882 et dont nous connaissons quelque peu le détail grâce au catalogue rédigé à cette occasion.

Or plusieurs indices laissent à penser qu'au moins certains éléments du don Briollet pourraient correspondre en partie à ces collections d'Édouard Legras.

Tout d'abord, force est constater que les quantités de monnaies concernées sont du même ordre de grandeur. Selon nos propres décomptes de 2016, le don Briollet, en son état actuel, compte :
- Partie A : 247 monnaies ;
- Partie B : 2403 monnaies ;
- Partie C : 2896 monnaies ;
- Amulettes : 381 ;

soit un total de : 5 927 monnaies et amulettes.

6. Joyaux 2016.
7. À savoir : 2 659 monnaies chinoises plus 23 monnaies de Hong-Kong, 50 de Corée, 215 du Japon, 82 du Cambodge, 421 de Cochinchine et Annam, 1 de Cochinchine Française et 40 du Siam. Ces chiffres n'incluent pas le lot nº 622, « Lot de reproductions de monnaies asiatiques, Métal d'Arcet. Environ 200 pièces », ne sachant pas à quoi correspondent ces « monnaies asiatiques ».

Il s'agit là d'un ordre de grandeur qui est comparable aux plus de 5 000 monnaies données à la Société française par Édouard Legras, auxquelles il faut ajouter les 3 491 monnaies de la vente de 1882, soit environ 8 500 monnaies. Il paraît assez peu probable qu'il y eu, en France, à l'époque, de nombreuses autres collections de monnaies chinoises et extrême-orientales se situant entre 6 000 et 8 500 monnaies.

Par ailleurs, les dates connues pour les deux ensembles paraissent compatibles. Le fonds initial de la partie C du don Briollet a été étiqueté avec l'ouvrage du baron de Chaudoir, donc après 1842 : c'est effectivement l'époque à laquelle Édouard Legras constituait ses collections.

Enfin, plusieurs lots de la vente de 1882 pourraient correspondre à certains groupes de monnaies du don Briollet. Sous ce rapport, on notera, à titre d'exemples, les lots suivants :

Lot n° 526 ; « Cochinchine et Annam. Collection de sapèques, décrites sur des étiquettes avec le nom de la dynastie, ceux de l'empereur et de l'atelier monétaire depuis l'année 1434 jusque vers 1860. Environ 350 pièces cuivre et zinc, classées dans leurs cartons ». Peut expliquer la présence des étiquettes en vietnamien dans la partie C.

Lot n° 557 : « Collection de cashs ou petites monnaies, toutes classées et décrites sur des étiquettes, avec le nom de la dynastie, celui de l'empereur et de l'atelier monétaire, depuis 187 avant J. Ch. jusqu'à nos jours. Environ 1 760 pièces cuivre ».

Lot n° 558 : « Doubles du précédent numéro (il se trouve quelques japonaises et cochinchinoises dans ce lot). Environ 750 pièces ».

Lots nos 572-575 : ils concernent des monnaies de l'ère Xien Feng (1851-1861), dont on remarquera qu'elles sont dites « classées sur une tablette ». La vente comprenait quatre de ces tablettes : c'est le nombre des plateaux de ces monnaies dans la partie C du don Briollet. En dépit des réunions, disparitions, reclassements, l'ordre de grandeur du nombre des monnaies de Xien Feng dans la vente et dans cette partie C est le même, entre 75 et 95.

Les mélanges entre ces ensembles, et probablement aussi les pertes, ont été tels qu'il n'est pas possible de conclure avec certitude à une identité stricte entre ces éléments des Collections Legras et du don Briollet, mais, on le constate, les présomptions sont fortes. Resterait évidemment à déterminer comment, si cette hypothèse se vérifiait, certaines parties des Collections d'Edouard Legras, données en 1873 ou vendues en 1882, se retrouvèrent, deux ou trois générations plus tard, en possession de Maurice Briollet, avant d'être données, en 1947, à la Bibliothèque de Versailles.

La question des reproductions en métal d'Arcet

Comme noté ci-dessus, le nombre de faux contenus dans le don Briollet est considérable. Il concerne notamment, dans la partie A, les lingots annamites (figure 5), ainsi que les monnaies-couteaux, les monnaies-bêches et les *banliang*, c'est-à-dire les monnaies chinoises les plus anciennes. On trouve également, dans la partie C, de nombreuses monnaies rares, généralement de grand format, qui sont aussi des faux. Ce n'est pas une situation exceptionnelle : beaucoup de collections anciennes, certaines prestigieuses, sont dans le même cas. Les débuts de la présence occidentale massive en Chine et en Indochine, dans la seconde moitié du XIXe siècle, y avaient suscité une production importante de copies de monnaies anciennes rares.

Figure 5 - Faux lingot annamite du don Briollet.

Mais il se trouve, par ailleurs, que le catalogue de la vente Legras, en 1882, compte deux lots qui peuvent intriguer :

- nº 541 : Cochinchine et Annam : « Copies de lingots-monnaies rares, 21 pièces en métal du chimiste Jean d'Arcet » ;
- nº 622 : « Lot de reproductions de monnaies asiatiques. Métal d'Arcet. Environ 200 pièces ».

Passons sous silence ce second lot, dans la mesure où l'on ignore ce qu'il faut précisément entendre par « monnaies asiatiques » : Moyen-Orient ? Sous-continent indien ? Extrême-Orient ? En revanche, le nº 541 est fort clair : il s'agit de reproductions de lingots annamites.

Par ailleurs, que faut-il comprendre par « métal d'Arcet ». Il est un « alliage d'Arcet », découvert par Jean d'Arcet père (1724-1801), qui est bien connu. Constitué de 50 % de bismuth, 32 % de plomb et 18 % d'étain, il a la particularité d'entrer en fusion dès 92°C. S'agit-il de cet alliage ? Mais l'on sait aussi que Jean d'Arcet fils (1777-1844), également commissaire général des monnaies à la Monnaie de Paris, comme son père, poursuivit les travaux de ce dernier et expérimenta d'autres alliages qui pourraient peut-être, eux aussi, être désignés sous le nom de « métal d'Arcet ».

Quoiqu'il en soit de ce « métal d'Arcet », reste que la collection Legras comptait un grand nombre de copies, notamment des « copies de lingots-monnaies rares » d'Annam. Le don Briollait, en ce qui concerne les lingots annamites, en comptant 16, dont 13 sont des copies, on ne peut éviter de faire le rapprochement. S'il s'avérait que ces dernières étaient effectivement composées de « métal d'Arcet » -- seule une analyse chimique pourrait en décider -- on aurait tout à la fois, une preuve très forte du lien entre le don Briollait et la collection Legras et une explication du nombre important de copies dans le don Briollait.

Collection générale d'amulettes

Comme nous l'avons mentionné à propos des diverses collections ci-avant, les amulettes qui se trouvaient réparties de façon anarchique dans la Collection Angelot-Filliette et dans les différentes parties du don Briollet ont désormais été regroupées dans une Collection générale d'amulettes d'Extrême-Orient. Celle-ci est composée de :

- 55 amulettes japonaises (en fait 54, plus une annamite) provenant de la Collection Angelot-Filliette[8] ;
- 207 amulettes chinoises et annamites provenant de la partie A du don Briollet ;
- 174 amulettes chinoises provenant de la partie C du don Briollet ;

soit, au total, 436 amulettes.

Cela constitue une collection assez significative. Pour mémoire, rappelons que celle de la Bibliothèque nationale de France compte 494 amulettes identifiées.

Ces amulettes ont d'ores et déjà été numérotées, mesurées, pesées et photographiées. Un CD des 972 photographies (face et revers pour chacune des 436 amulettes) a été gravé. Un inventaire sommaire est en cours de rédaction.

En résumé, les collections numismatiques d'Extrême-Orient de la Bibliothèque de Versailles comptent donc :
- Collection Angelot-Filliette : 512 monnaies ;
- Don Briollet / Partie A : 247 monnaies ;
- Don Briollet / Partie B : 2403 monnaies ;
- Don Briollet / Partie C : 2896 monnaies ;
- Collection d'amulettes : 436 amulettes ;

soit un total de 6494 monnaies et amulettes.

Certes, toutes ne sont pas d'une qualité irréprochable. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un ensemble assez représentatif des monnayages d'Extrême-Orient. Cette collection, au moins par le nombre, se situe parmi les plus importantes des collections publiques conservées en France. À ce double titre, elle mériterait, après sélection, une remise en ordre générale et une présentation convenable dans un médaillier approprié.

Bibliographie

BREILLAT 1975 : P. BREILLAT, « Allocution d'adieu prononcée à l'Hôtel de Ville de Versailles », le 2 décembre 1975.

CHAUDOIR 1842 : Baron S. de CHAUDOIR, *Recueil de monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée, d'Annam et de Java*, au nombre de plus de mille, précédé d'une introduction par le baron S. de Chaudoir, Saint-Pétersbourg, F. Bellizard, 1842, 81 p., LX pl.

JOYAUX 2016 : Fr. JOYAUX, La collection Legras de monnaies chinoises et les médailles frappées en son honneur. Première partie : Les monnaies chinoises d'Édouard Legras, *BSFN* 70, septembre 2016, p. 268-271.

LOCKHART 1907 : J.H.S LOCKHART, *The Currency of the Farther Eas*t, Hong-Kong, Noronha & Co, 1907.

La communication de M. Mehdi MEGUELATI
sera publiée dans un prochain *Bulletin*

8. Les références sont celles du catalogue de Fonahan, *Japanische Bildermünzen,* qui date de 1923. Il s'agit donc probablement d'un classement effectué par Le Hardelay.

CORRESPONDANCES

Jean-Albert CHEVILLON*

Une inédite obole de Marseille à la tête casquée à gauche avec un M au revers

Suite à notre travail de 2012[1] – qui mettait en lumière trois oboles massaliètes à la tête casquée à dr. avec, pour la première fois, un M à l'intérieur d'un des cantons de la roue de revers – nous présentons un spécimen inédit avec la tête orientée à g.

Nous décrirons ainsi cette monnaie (figure 1) :

D/ Tête casquée à gauche avec une rouelle, peu visible, sur le haut du casque. Œil formé d'un gros globule lisse en fort relief. Nez de petite taille et lèvres mal dessinées. Menton puissant, ligne de cou et chevelure sortant du casque bien dissociées.

R/ Roue à très large jante avec un grand moyeu rond et évidé. Les rayons, épais, s'épatent à l'approche de la jante en se dissociant en deux parties.

Poids : 0,85 g, module : 9,2-8,5 mm. Coll. privée. Origine : Valréas (Vaucluse, 84). Style assez faible, état de conservation moyen.

Figure 1 - Obole (agrandissement × 1,5).

Émises entre les années 465/460 et 420/410 av. J.-C., ces monnaies à « la tête casquée » s'insèrent parmi les séries préclassiques du monnayage massaliète. Ce groupe, qui fait apparaître pour la première fois une roue au revers, fut le plus frappé pour cette période. On distingue, parmi ces monnaies, majoritairement anépigraphes, des séries présentant dans les cantons de la roue les premières lettres de l'ethnique (figure 2). Pour les roues à quatre rayons, les plus nombreuses, on dénombre les légendes suivantes : ΜΑΣΣ (OBM-2d), ΜΑΤΑ (OBM-2e) et quelques variantes à légende déformées[2] (OBM-2f), pour les roues à trois rayons : la légende ΜΑΤ et variantes (OBM-2g).

Figure 2 - Oboles à légendes (agrandissement × 1,5).

* Courriel : jeanalbertchevillon@wanadoo.fr

1. CHEVILLON 2012a.
2. CHEVILLON 2001.

À noter que le T, doté de longues branches latérales, correspond à un sampi grec dont la valeur linguistique équivalait à deux sigmas[3]. Il existe également une variété à quatre rayons avec un lambda (OBM-2h) qu'il faut interpréter, à notre avis, comme l'initiale du Lacydon : la personnification du dieu-fleuve de Massalia[4] (figure 3). Enfin, nous avons publié, il y a peu, un spécimen unique, peut-être d'imitation, à quatre rayons avec un sampi dans l'un des cantons[5] (figure 4).

Figure 3 - Obole
(agrandissement × 1,5).

Figure 4 - Obole
(agrandissement × 1,5).

En dehors de ces légendes présentes sur certaines séries « anciennes » de ce groupe, sont apparues ces dernières années trois monnaies à la tête à droite avec une roue contenant un M. Sur les deux premières (figure 5), cette roue se caractérise par un style fort proche de celui des revers de l'émission à la tête du Lacydon (OBM-5e) (figure 6). Notre spécimen, avec ce même type de roue, se distingue seulement par le retournement du motif d'avers vers la gauche. Le style relativement faible du motif de droit est à mettre en équivalence avec celui des autres spécimens tête à droite. Sa masse pondérale (0,85 g) s'insère également, sans difficulté, dans les valeurs le plus souvent recensées pour les oboles de cette période (poids théorique 0,92 g). Pour respecter la référence OBM-2p que nous avions donnée aux oboles à la tête casquée à droite/roue avec M, nous classifierons cette nouvelle série à la tête à gauche sous la référence OBM-2q.

Figure 5 - Oboles
(agrandissement × 1,5).

Figure 6 - Obole
(agrandissement × 1,5).

3. Furtwängler 1993, p. 435.
4. Nous avons traité plus largement cette problématique dans Chevillon 2012b.
5. Chevillon, 2013, p. 217-218.

Détail intéressant, comme souvent au sein d'un atelier actif, on peut constater un certain chevauchement des coins utilisés entre les séries qui se succèdent avec, en particulier, l'existence d'une obole à la « tête casquée » (le troisième spécimen connu avec la tête à droite) couplée avec une roue de style « classique » (figure 7), ainsi qu'une obole à la tête « juvénile » de période « classique » avec au revers une roue identique à celle des oboles « préclassiques » à la tête du Lacydon (figure 8).

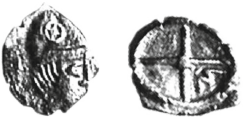

Figure 7 - Obole
(agrandissement × 1,5)

Figure 8 - Obole
(agrandissement × 1,5)

Au final, l'existence de cette nouvelle variété d'oboles, à la tête casquée tournée vers la gauche avec un M au revers, vient étayer un peu plus la rare présence de cette lettre au sein des émissions à ce type qui furent pourtant, à la fois, particulièrement volumineuses et frappées pendant une longue période. Apparue pour la première fois, vers 450 av. J.-C., sur certaines séries « au crabe », cette légende, qui correspond à la première lettre de l'ethnique, vient principalement confirmer la contemporanéité des dernières frappes « à la tête casquée » avec les émissions plus limitées dans le temps que furent, en particulier, celles à la tête du Lacydon qui marquent la fin de la période « préclassique » du monnayage.

Bibliographie

CHEVILLON 2001 : J.-A. CHEVILLON, Massalia : Les têtes casquées / roue avec légende MATA. *Cahiers Numismatiques, SENA*, 148, juin 2001, p. 5-7.

CHEVILLON 2012a : J.-A. CHEVILLON, Les oboles massaliètes à la tête casquée avec un M dans la roue, *Annales du Groupe Numismatique de Provence XXVI*, 2011, Aix-en-Provence, p. 9-12 (éditées en 2012).

CHEVILLON 2012b : J.-A. CHEVILLON, L'obole massaliète à l'ethnique avec MΛ dans la roue, *BSFN,* janvier 2012, p. 14-16.

CHEVILLON 2013 : J.-A. CHEVILLON, Une obole inédite à la tête casquée et au sampi, *BSFN*, septembre 2013, p. 216-218.

FEUGÈRE, PY 2011 : M. FEUGÈRE, M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Édition Monique Mergoil et Bibliothèque nationale de France, 2011.

FURTWÄNGLER 1993 : A.E. FURTWÄNGLER, Massalia im 5. jh. V. chr. : tradition und neueorientierung, dans *Études offertes à J. SCHAUB*, *Publication du parc archéologique européen*, Reinheim, 1993.

Jean-François PASTY*

Contribution à l'étude de la série arverne « à la volute et au bucrane »

Introduction

La série « à la volute et au bucrane » fait partie des frappes peu courantes et par conséquent relativement mal connues attribuées aux Arvernes. Cet article a été motivé par la découverte récente d'une obole durant la fouille d'un secteur de l'agglomération antique de Lezoux (Puy-de-Dôme, au lieu-dit les Bombènes (direction Ph. Bet, Inrap). Le contexte archéologique de cette monnaie est malheureusement inconnu, car elle a été trouvée hors stratigraphie. Nous avons constaté que cette fraction d'argent ne figure dans aucun des principaux ouvrages de référence. Le catalogue de la BnF ne mentionne que des drachmes, référencées sous les numéros BnF 3812 et 3813[1] et reprises sous les numéros 174-176 dans le nouveau catalogue des monnaies celtiques de la BnF[2]. Le nouvel atlas des monnaies gauloises présente, quant à lui, un statère (DT 3544) en plus des drachmes déjà référencés sous les numéros DT 3545 et 3546 (série 1175B)[3]. Le fait que les oboles aujourd'hui connues proviennent de collections privées explique leur absence des ouvrages de référence. À notre connaissance, un seul auteur s'est intéressé à cette série[4]. Reprenant les données déjà recueillies, nous avons essayé d'inventorier le plus grand nombre d'exemplaires connus[5]. Le nombre total de monnaies appartenant à cette série s'élève à 28 (figure 1). Elles se composent d'un statère, de 19 drachmes auxquelles s'ajoute un hypothétique exemplaire en bronze et de sept oboles (figures 1-2). Nous tenons à préciser qu'il ne sera pas question ici des frappes de la série « au bucrane » qui, pour rappel, présentent au droit une tête à gauche et au revers un cheval à gauche, avec une branche au-dessus et un bucrane en-dessous. Ces monnaies ne sont connues que par deux statères provenant du trésor de Pionsat (BnF 3731 et 3742) et un quart de statère (BnF 3730). Ce type semble également présent dans le trésor de Cordelle[6].

Description

Le droit et le revers de ces monnaies présentent des caractères récurrents et une homogénéité de style qui permettent de les identifier rapidement. Au droit figure une tête juvénile à droite, dans un grènetis. Sur les oboles, ce caractère est encore plus affirmé, car le personnage est clairement joufflu. Jusqu'à présent, un seul exemplaire avec la tête à gauche est connu (figure 2, n° 13)[7]. Les éléments qui caractérisent le mieux le droit des drachmes sont la chevelure et l'oreille. Cette dernière ressemble à un B majuscule sur la plupart des exemplaires illustrés. La chevelure, quant à elle, est

* Courriel : jean-francois.pasty@inrap.fr

1. Muret, Chabouillet 1889.
2. Nieto-Pelletier 2013.
3. Delestrée, Tache 2007.
4. Mirmand 2012. Je remercie J.-L. Mirmand pour tous les renseignements qu'il m'a communiqués.
5. Sept drachmes et une obole visibles sur le net mais dont le statut juridique n'est pas établi ont été écartées de notre corpus, conformément à la législation française en vigueur.
6. Nieto-Pelletier 2013.
7. Mirmand 2012.

N°	Type	Pds	Diam.	Provenance	Références
1*	Statère	7,43	18-16	Inconnue	Delestrée, Tache 2007 (DT 3544)
2*	Drachme	1,85	15,5	Inconnue	Nieto-Pelletier 2013 (BNF 3812, CMC I-174)
3*		2,43	16	Oppidum de Gergovie (63)	Nieto-Pelletier 2013 (BNF 3813, CMC I-175)
4*		2,51	14,5	Inconnue	www.cgb.fr (réf. v34_1237)
5*		2,28	15	Inconnue	www.cgb.fr (réf.bga_253212)
6*		2,15	14	Oppidum de Corent (63) (sanctuaire)	Gruel 2015 (nº 156)
7*		2,21	14		Gruel 2015 (nº 155)
8*		2,28	13	La Chapelle-Laurent (15)	Fisher, Malacher 1984
9*		2,33	15	Lozère (48)	Mirmand 2012 (nº 8)
10*		2,32	15,5	Lozère (48)	Mirmand 2012 (nº 9)
11*		2,32	16	Lozère (48)	Mirmand 2012 (nº 10)
12*		2,31	16,5	Lozère (48)	Mirmand 2012 (nº 11)
13*		2,38	17	Lozère (48)	Mirmand 2012
14*		2,40	15	Inconnue	Cabinet Numismatique Albuquerque 1988 vso nº 6
15		1,77	13,5	Oppidum de Corent (63)	Nieto-Pelletier 2013 (MAN n2668, CMC I-176)
16		2,19	?		Provost, Mennessier-Jouannet 1994
17		2,28	?		Provost, Mennessier-Jouannet 1994
18		2,32	?		Provost, Mennessier-Jouannet 1994
19*		2,40	14,2	Vieille-Toulouse (31)	Savès, Vilaronga, 1975
20		2,71	16	Oppidum de Corent (63) (sanctuaire)	Gruel 2015 (nº 157)
21	Bronze ?	2,28	?	Oppidum de Gondole (63)	Malacher, Collis, 1992
22*	Obole	0,60	8,7	Lezoux (63)	Bet (rapport Inrap, en cours)
23*		0,48	?	Lozère (48) (région Marvejols)	Mirmand 2012 (photo 6)
24*		0,56			Mirmand 2012 (photo 7)
25		0,58	?	Lozère (48)	Mirmand 2012
26		0,54	8	Corent	Poux 2015
27*	Obole (fourrée)	0,53	9,5	Inconnue	www.cgb.fr (réf.bga_190706)
28	Obole	0,80	11	Corent	Poux 2015

Figure 1 - Inventaire des monnaies
(les astérisques désignent les monnaies illustrées).

constituée par une rangée de quatre boucles, surmontée par une rangée de trois boucles. Chaque boucle s'enroule vers l'arrière de la tête et évoque une coquille d'escargot. Parmi les monnaies illustrées, seules les nos 2 et 12 diffèrent. La première présente deux rangées de quatre boucles et la seconde une rangée de cinq boucles. Sur les oboles, le rendu de la chevelure est moins soigné et plus hétérogène.

Le revers associe, dans un grènetis, un cheval à droite avec une volute ou une esse couchée au-dessus et un bucrane en-dessous. Cette disposition n'est pas exclusive, car on connaît deux exemplaires où le cheval est à gauche (figure 2, nos 7 et 13). Le traitement de ce dernier montre qu'il est au galop. Les pattes avant sont largement décollées du sol, le dos est cambré et la croupe relevée. La crinière est représentée par des points ou par des barbelures orientées vers le haut. La queue, toujours très longue, peut être droite ou ondulée. La volute est positionnée au-dessus du cheval, derrière l'encolure ou de la croupe jusqu'au sommet de la tête. Elle s'enroule indifféremment dans un sens ou dans l'autre. Le bucrane est figuré avec plus ou moins de détails selon les frappes, mais a fait l'objet d'un traitement homogène au niveau des cornes, des oreilles ou des yeux.

Figure 2

Métrologie

Cette série est presque exclusivement connue par des frappes en argent ; un seul exemplaire en or est référencé. L'existence d'éléments en bronze est incertaine. F. Malacher et J. Collis en signalent un provenant de l'oppidum de Gondole, dans le Puy-de-Dôme (nº 21)[8], mais dans son mémoire sur le monnayage arverne, le même F. Malacher ne fait mention d'aucune monnaie de bronze pour ce type[9].

8. Malacher, Collis 1992.
9. F. Malacher, aujourd'hui décédé, avait préparé un ouvrage sur le monnayage attribué aux Arvernes qui n'a pas été publié. L'auteur signale également dans cet ouvrage une drachme provenant du trésor de Tourdan en Isère. La description qui est faite de cette monnaie ne permet cependant pas de la rattacher à cette série (Allote de La Fuÿe 1894).

Les frappes en or pourraient être illustrées par l'unique statère (figure 2, n° 1), référencé DT 3544 dans le nouvel atlas des monnaies gauloises[10]. Cet exemplaire, classé dans la série 1175A (classe II) se distingue des monnaies qui constituent la classe I par un traitement du droit et du revers différent (tête et cheval à droite, coiffure différente). Typologiquement, cette monnaie d'or est très proche des monnaies en argent qui constituent la série 1175B. C'est d'ailleurs ce que notent les auteurs[11] avec lesquels nous sommes d'accord. L'incertitude porte sur la présence ou non d'une volute ou d'une branche au-dessus du cheval. Pour sa part, S. Nieto-Pelletier place cette monnaie dans la série au bucrane[12] (BnF 3731 et 3742 ; CMC I-89-90).

Les drachmes montrent une grande variabilité autour d'un poids moyen de 2,28 g (écart-type 0,21 ; figure 3). Les oboles ont un poids moyen de 0,58 g et présentent une assez faible variabilité (figure 21). Un seul exemplaire se distingue des autres avec un poids de 0,80 g (écart-type 0,10 ; figure 4). Même l'exemplaire fourré est proche de la moyenne (figure 2, n° 27).

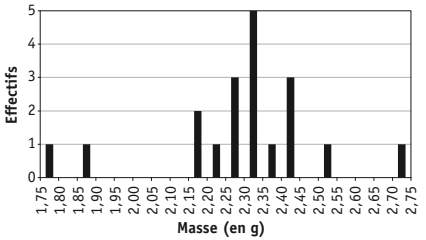

Figure 3 - Métrologie des drachmes.

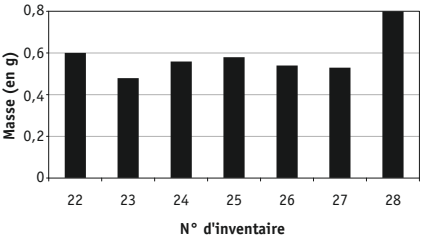

Figure 4 - Métrologie des oboles.

Répartition et chronologie

Les découvertes au sein de la cité arverne sont au nombre de treize (figures 1 et 5). Elles proviennent des *oppida* de Corent (9 ex.), Gergovie (1 ex.) et peut-être Gondole (1 ex. à vérifier), du trésor de la Chapelle-Laurent dans le cantal (1 ex.) et du site des Bombènes à Lezoux (1 ex.). En-dehors de l'Auvergne, huit exemplaires proviennent du département de la Lozère[13], un de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne) et un des Alpilles (Bouches-du-Rhône). Le nombre des découvertes lozériennes est quelque peu surprenant pour une série relativement rare, d'autant plus que ce secteur géographique est situé en-dehors de la cité arverne. Les découvertes de monnaies arvernes en territoire Gabale sont toutefois relativement nombreuses[14]. Le fait que ce peuple ait été à un moment les clients des Arvernes et qu'on ne leur connaisse pas de monnayage propre explique probablement cette situation. Une analyse de la composition de ces monnaies permettrait peut-être de vérifier s'il existe une parenté avec les monnaies trouvées en territoire arverne.

10. Delestrée, Tache 2007.
11. Delestrée, Tache 2007, p. 141.
12. Nieto-Pelletier 2013, p. 183, n. 569.
13. Mirmand 2011 ; 2012.
14. Nieto-Pelletier 2013, p. 146-149.

Figure 5 - Répartition des monnaies.

Aucune des monnaies répertoriées n'a été découverte en contexte ou du moins il n'est mentionné pour aucune d'entre elles. Si l'on se base sur les exemplaires trouvés sur les *oppida* de Corent, Gondole et Gergovie et sur la chronologie des faciès monétaires de ces sites, on constate que cette série circule essentiellement durant La Tène D1b. On peut considérer que la circulation de cette série est résiduelle durant La Tène D2a, période qui voit la mise en place des premières occupations des *oppida* de Gondole et Gergovie[15].

Bibliographie

Allote de La Fuye 1894 : F.-M. Allote de La Fuye, Le trésor de Tourdan. *Bull. Acad. Delph.*, 8, 1894, p. 7-65.

Deberge et *alii* 2009 : Y. Deberge, U. Cabezuelo, M. Cabanis, S. Foucras, M. Garcia, K. Gruel, M. Loughton, F. Blondel, P. Caillat, L'*oppidum* arverne de Gondole (Le Cendre, Puy-de-Dôme). Topographie de l'occupation protohistorique (La Tène D2) et fouille du quartier artisanal : un premier bilan, *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 26 février 2010. URL : http://racf.revues.org/1280.

Delestree, Tache 2007 : L.-P. Delestree, M. Tache, *Nouvel Atlas des monnaies gauloises III, La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, éditions Commios, Saint-Germain-en-Laye, 2007.

Fischer, Malacher 1984 : B. Fischer, F. Malacher, Les monnaies gauloises de la Chapelle Laurent (Cantal), *Études celtiques*, XXI, 1984, p. 119-126.

Gruel 2015 : K. Gruel, Monnaies, dans M. Poux, M. Demierre (dir.), *Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne)*, 62e supplément à Gallia, CNRS Éditions, 2015, 707 p.

15. Deberge *et al.*, 2009.

Malacher, Collis 1992 : F. Malacher,J. Collis, Chronology, production and distribution of coins in Auvergne, dans M. Mays (ed.). *Celtic coinage. Britain and beyond: the eleventh Oxford symposium on Coinage and Monetary History*. Oxford, British Archaeological Reports, 222, 1992, p. 189-206

Mirmand 2011 : J.-L. Mirmand, Monnaies celtiques et coloniales trouvées sur le sol lozérien, *Grands Causses Préhistoire et Archéologie*, 3, p. 59-74.

Mirmand 2012 : J.-L. Mirmand, Les deniers d'argent au cheval, S couché et bucrane, variétés et divisions. *OMNI*, 4, 2012, p. 21-23.

Muret, Chabouillet 1889 : E. Muret, A. Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, E. Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, Paris, 1889.

Nieto-Pelletier 2013 : S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies celtiques. 1 : Les Arvernes (Centre de la gaule)*, Bibliothèque nationale de France / Musée d'Archéologie nationale, 2013, 319 p.

Poux 2015 : M. Poux (dir.), *Corent, Veyre-Monton (63)*, Rapport intermédiaire, 2015, 441 p.

Provost, Mennessier-Jouannet 1994 : M. Provost, C. Mennessier-Jouannet, *Carte archéologique de la Gaule, 63/2 Le Puy-de-Dôme*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1994, 375 p.

Saves, Vilaronga 1975 : G. Saves, L. Vilaronga, Les monnaies de la péninsule ibérique trouvées en France dans la région Midi-Pyrénées (III), *Acta Numismatica*, V, 1975, p. 91-135.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2017

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : Mmes et MM. R. Andurand, F. Arbez, S. Barbara, S. Berger, M. Bompaire, P. Bourrieau, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, J.-P. Garnier, C. Grandjean, P.-O. Hochard, A. Hostein, M. Hourlier, L. Lariche, J.-P. Le Dantec, M.-Chr. Marcellesi, M. Meguelati, A. Ronde, L. Stéfanini, S. de Turckheim-Pey, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invités : Mmes et M. Th. Cocano, H. Grit, E. Papaefthymiou.

Membres excusés : Mmes et MM. A. Clairand, V. Drost, Fr. Duyrat, G. Gautier, E. Henry, J. Jambu, Ph. Mathieu, S. Nieto-Pelletier, O. Picard, A. Suspène.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de février (72-2) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

La candidature de M. Peter Spufford, présentée lors de la séance d'avril, est soumise au vote de l'assemblée. M. Spufford est élu membre correspondant étranger à l'unanimité.

Candidatures

La candidature de M. Thomas Cocano, étudiant, est présentée. Elle est parrainée par M. Marc Bompaire et Mme Sabrina Valin.

Annonces

Le président rappelle que, le mois prochain, la Société française de Numismatique (SFN) se retrouvera à Perpignan pour les 60es Journées numismatiques, organisées en collaboration avec le musée Joseph Puig et l'Association numismatique du Roussillon (ANR). Le programme sera bientôt disponible sur le site Internet de la SFN.

Il indique ensuite que la séance de rentrée de la SFN (samedi 2 septembre) se tiendra à l'INHA, en raison de la fermeture annuelle de la BnF – site Richelieu. Il prie les membres de consulter le site Internet de la SFN pour davantage de détails.

Le président signale enfin diverses manifestations susceptibles d'intéresser nos membres :

- du 11 au 13 mai, l'École nationale des Chartes organise un colloque intitulé « Mazarin, Rome et l'Italie », au cours duquel interviendra M. Christian Charlet ;
- du 11 au 13 mai, à Prague (République tchèque), aura lieu un colloque international intitulé « Money – Crisis – Conjuncture », avec la participation de MM. Marc Bompaire et Peter Spufford ;
- les 17 et 18 mai, à Izmir (Turquie) un colloque international intitulé « Archaeology and History of Lydia from the Early Lydian Period to the Late Antiquity », sera l'occasion d'entendre MM. Fabrice Delrieux et Pierre-Olivier Hochard ;
- le19 mai, à Bruxelles, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, se tiendra la 5th International Numismatic Conference of the Coin, dont le thème est « How they died : overstriking and reminting in the Graeco-Roman World ». Parmi les participants, nous pouvons citer MM. François de Callataÿ, Johann van Heesch, Olivier Picard, Clive Stannard et Bernhard Woytek.

Publications

Le président fait circuler les publications reçues récemment :

- *Cahiers numismatiques*, 211, mars 2017 ;
- *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 2017-4 ;
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 2017-3 ;
- *Numismatische Zeitschrift*, Band 122-123, 2017 ;

Communications

Mme Soline Berger, puis MM. Michel Amandry, Mehdi Meguelati, Christian Charlet (avec Emmanuel Henry) et Arnaud Clairand (lu par Christian Charlet) prononcent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président déclare la séance close et donne rendez-vous aux membres de la SFN pour les Journées numismatiques de Perpignan.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres auditeurs	2 €
Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005